



HAL
open science

(Re)fondation et colonies romaines. Regards croisés sur Carthage et Corinthe

Frédéric Hurlet, Christel Müller

► **To cite this version:**

Frédéric Hurlet, Christel Müller. (Re)fondation et colonies romaines. Regards croisés sur Carthage et Corinthe. Ph. Gervais Lambony; Fr. Hurlet; I. Rivoal. (Re)Fonder. Modalités du (re)commencement dans le temps et dans l'espace, De Boccard, pp.93-120, 2017. halshs-03931540

HAL Id: halshs-03931540

<https://shs.hal.science/halshs-03931540v1>

Submitted on 2 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

(Re)Fonder

Les modalités du (re)commencement
dans le temps et dans l'espace

sous la direction de

Philippe GERVAIS-LAMBONY,

Frédéric HURLET et Isabelle RIVOAL



Colloques de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie, René-Ginouvès

14

Collection dirigée par Frédéric Hurlet

(Re)Fonder
Les modalités du (re)commencement
dans le temps et dans l'espace

sous la direction de
Philippe GERVAIS-LAMBONY, Frédéric HURLET et Isabelle RIVOAL

Éditions de Boccard
4, rue de Lanneau - 75005 Paris
2017

DIRECTEUR DE LA COLLECTION

Frédéric HURLET (Université Paris Nanterre)

RELECTURE DES TEXTES EN ANGLAIS

Anna NEMANIC (ReportOn)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Astrid ASCHEHOUG (CNRS), Fabienne FLAMANT (CNRS), Ilias PETALAS (CNRS)

MISE EN FORME DES ILLUSTRATIONS

Nicolas COQUET (CNRS), Virginie TEILLET (Italiques)

MAQUETTAGE INTÉRIEUR ET COUVERTURE

Virginie TEILLET (Italiques)

ILLUSTRATIONS DE COUVERTURE

1^{re} page et dos: monnaie de bronze de Caesar Augusta (Espagne citérieure), *Roman Provincial Coinage*, I, 1992, n^{os} 317-318. Dessin d'après Jacques Fr., éd., *Les Cités de l'Occident romain: du I^{er} siècle avant J.-C. au VI^e siècle après J.-C.*, Paris, Les Belles Lettres, 1990, pl. II, n^o 6. Sur la 1^{re} page: carte d'après le fond de carte « Europe étendue littoraux (G) », cartothèque de D. Dalet © Daniel Dalet.

Tous droits réservés, en vertu des règles de propriété intellectuelle applicables.

Sans autorisation écrite de l'éditeur ou d'un organisme de gestion des droits d'auteur dûment habilités, l'œuvre ou parties de celle-ci ne peuvent pas être reproduites, sous quelque forme que ce soit, ni transformées, ni diffusées électroniquement, même pour usage privé, excepté dans les cas prévus par la loi.

All rights reserved.

The contents of the attached document are copyrighted. Unless you have the written permission of the copyright owner or from an authorised licensing body, you may not copy, in any medium, or otherwise reproduce or resell any of the content, even for internal purposes, except as may be allowed by law.

Avis aux auteurs

Les tirages à part fournis aux auteurs sous format électronique sont uniquement destinés à une utilisation privée. Les Éditions de Boccard conservent le copyright sur les articles, qui ne peuvent donc être mis en accès libre sur quelque base de données ou par quelque portail que ce soit.

© Éditions de Boccard, 2017

<http://www.deboccard.com>

ISBN 978-2-7018-0537-5

ISSN 1775-6626

SOMMAIRE

Philippe GERVAIS-LAMBONY, Frédéric HURLET et Isabelle RIVOAL
Fonder/refonder. Réflexions croisées 9

Guy DI MÉO
Essai de synthèse. (Re)fonder... Quels usages de l'espace et du temps? 21

Origines et (re)fondations coloniales

Anne RAULIN
Recommencer New York 39

Chloé ANDRIEU, Johann BEGEL, Marie-Charlotte ARNAULD,
Philippe NONDÉDÉO, Dominique MICHELET, Julie PATROIS, Naya CADALEN
et Julien SION
*Qu'est-ce que fonder et refonder quand le temps est à la fois cyclique et linéaire?
Le cas des Mayas de l'époque classique* 51

Irad MALKIN
*Vers une conception élargie des cercles de l'identité collective: la fondation des cités-
États dans la Méditerranée antique* 63

Caroline BLONCE
*La construction de la mémoire civique dans les colonies d'Afrique romaine: mémoire
de la fondation ou de la refondation?* 79

Frédéric HURLET et Christel MÜLLER
(Re)fondation et colonies romaines: regards croisés sur Carthage et Corinthe 93

Denis REGNIER
*La fondation d'une nouvelle terre ancestrale dans le Sud betsileo (Madagascar):
dilemme, transformation, rupture* 121

Faire lieu: les échelles de la (re)fondation

Fanny CHAGNOLLAUD
*Expériences de fondations andines en milieu urbain. Le cas des quartiers-
comunidades d'Ayacucho (Pérou): quartiers périphériques ou villages andins
urbains?* 131

Emeline PRIOL
*Refonder en Grèce à l'époque hellénistique: acte total ou mutation partielle? Les
synécismes dans le cadre des sympolities des années 350 aux années 150 av. J.-C.:
l'exemple de Latmos et Pidasa* 143

| | |
|---|-----|
| Marion FOREST <i>La transition urbaine du Centre-Ouest mexicain au XIII^e siècle: entre fondations et refondations</i> | 157 |
| Christelle MAZÉ <i>« C'est comme son monument qu'il a fait cela ». Fondations et restaurations culturelles en Égypte ancienne (III^e millénaire – mi-II^e millénaire av. J.-C.): de l'occupation de l'espace à l'ordonnement du temps?</i> | 169 |
| Daphné LE ROUX <i>Comment le mariage catholique fonde-t-il le couple? Une réflexion sur le rôle de l'espace dans le rituel.</i> | 187 |

Mettre en récit(s), légitimer, instituer

| | |
|---|-----|
| Clélia CORET <i>« Voici le sultan qui fonda Witu »: refondation d'une cité-État swahili et légitimation du pouvoir au XIX^e siècle (côte est-africaine).</i> | 201 |
| Anna DESSERTINE <i>Du centre aux limites: la question de la fondation et de l'autorité en Haute-Guinée (Guinée)</i> | 217 |
| Margaux DABIN <i>Fondation et refondation des temples en Mésopotamie aux IV^e et III^e millénaires av. J.-C.</i> | 229 |
| Cédric BECQUEY <i>Rituel de fondation de maison chez les Chol: une étude ethnolinguistique</i> | 243 |
| Yann RIVIÈRE <i>Justinien et la (re)fondation du droit romain.</i> | 259 |
| Clément BUR <i>Une refondation ordinaire: lustrum condere et recensement dans la Rome républicaine</i> | 269 |
| Christian DÉCOBERT <i>Figurer et instruire. À propos de la fondation d'une religion révélée.</i> | 281 |

(RE)FONDATION ET COLONIES ROMAINES REGARDS CROISÉS SUR CARTHAGE ET CORINTHE

Frédéric HURLET* et Christel MÜLLER**

Résumé

Carthage et Corinthe ont en commun d'avoir été détruites par les Romains en 146 av. J.-C., puis refondées par Jules César également de manière concomitante, en 44 av. J.-C. Une analyse croisée de leur histoire à l'époque romaine met tout d'abord à mal l'image de villes laissées à l'abandon pendant un siècle en montrant que ces deux espaces urbains furent progressivement réoccupés. Elle s'intègre en outre dans une réflexion générale sur la notion de refondation en mettant en exergue plusieurs caractéristiques partagées par Carthage et Corinthe au moment de leur renaissance sous la forme d'une colonie romaine: tout d'abord l'idée que la création d'une cité se définit non pas par un événement fondateur, mais par une séquence d'événements échelonnés sur plusieurs décennies; ensuite la traduction de ce processus dans le temps (nouvelle ère) et dans l'espace (réappropriation et quadrillage des deux villes et de leur territoire); enfin l'intégration dans un cadre général pleinement romain de traits distinctifs qui relèvent du phénomène du substrat et articulent à des degrés divers des éléments préromains, puniques et grecs (la langue, les institutions, les cultes, la composition ethnique de la population).

Mots-clés: Carthage, Corinthe, (re)fondation, colonie romaine, Jules César, Auguste, *deuotio*, ruines, centuriation.

Abstract

Carthage and Corinth have in common that they were both destroyed by the Romans in 146 BC, and were then both restored by Julius Caesar, in 44 BC. An analysis of their history in the Roman period begins by addressing the erroneous image of these two cities as having been abandoned for a century by showing that these two urban spaces were in fact gradually re-occupied. This discussion is also part of a general reflection on the notion of re-foundation, highlighting several characteristics shared by Carthage and Corinth at the time of their rebirth into Roman colonies. First, the idea that the creation of a city is defined not by a foundation event, but by a sequence of events spread out over several decades. Then, the translation of these processes in time (a new era) and in space (re-appropriation and the creation of a grid-plan in the two cities and their territory). Finally, the integration into a fully Roman framework of distinctive traits that relate to the phenomenon of the substratum and include, to varying degrees, pre-Roman, Punic and Greek elements (language, institutions, cults, ethnic composition of the population).

Keywords: Carthage, Corinth, (re-)foundation, Roman colony, Julius Caesar, Augustus, *deuotio*, ruins, centuriation.

* Université Paris Nanterre, Maison Archéologie & Ethnologie René-Ginouvès, UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn); membre senior de l'Institut universitaire de France [frederic.hurlet@mae.parisnanterre.fr].

** Université Paris Nanterre, Maison Archéologie & Ethnologie René-Ginouvès, UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) [christel.muller@mae.parisnanterre.fr].

Nous tenons à remercier ici Philippe Gervais-Lambony, Claudia Moatti et Nathalie Barrandon pour leur relecture attentive et critique, ainsi que les étudiants du séminaire d'histoire ancienne de Nanterre, qui se sont montrés d'excellents interlocuteurs. Toute erreur reste nôtre.

Élevées au rang de colonie romaine par Jules César à la suite du rituel de la *deductio*, Carthage et Corinthe eurent en commun plus qu'un statut accordé au même moment. C'est également de manière concomitante qu'elles partagèrent le destin malheureux de villes au passé prestigieux totalement détruites par les Romains en 146 av. J.-C., à quelques mois d'intervalle. La renaissance de deux des cités parmi les plus hostiles à Rome sera ici étudiée de façon croisée de manière à illustrer l'idée suivante : la genèse des villes romaines doit être analysée, en fonction des circonstances, sous l'angle de la refondation qui passait par une restructuration de l'existant sous l'autorité de la nouvelle puissance impériale plus que par le phénomène de la *tabula rasa*.

Le rapprochement qui vient d'être esquissé entre l'histoire de Carthage et celle de Corinthe remonte à l'Antiquité. Plusieurs auteurs soulignèrent alors la conjonction temporelle des malheurs de l'une et l'autre cité, qui devait beaucoup à la rivalité de deux *imperatores* opérant chacun dans une partie de la Méditerranée¹. Il faut sans doute attribuer à Polybe la genèse de la comparaison, si l'on en juge par le livre 38 des *Histoires* qui, quoique fragmentaire, s'ouvre sur une analyse des malheurs de chacune des deux cités, les Grecs étant plus à plaindre encore que les Carthaginois². Selon le constat désabusé de Diodore de Sicile, « à la même époque [...], une effroyable catastrophe s'étant produite à Carthage, un malheur non moindre et à la vérité plus grand arriva aux Grecs (*c'est-à-dire à Corinthe*)³ » : l'une et l'autre furent, selon ses termes, « rayées de la carte⁴ », comme le rappellent aussi Cicéron et Velleius Paterculus⁵. Il en alla de même pour leurs renaissances respectives, soulignées par Strabon, Appien, Pausanias et enfin Dion Cassius à travers son abrégiateur byzantin Zonaras⁶. Ce récit parallèle des deux destins contribua à la fabrication d'une histoire faussement commune où ce qui était dit de l'une ne pouvait qu'être vrai de l'autre⁷. Il eut également, de manière plus générale, des incidences sur l'écriture par des historiens romains de l'histoire de leur ville, Salluste et Tite-Live faisant ainsi de l'année 146 une césure annonçant le début d'un nouveau cycle, celui de la phase descendante⁸. Les historiens et archéologues contemporains ont été en revanche moins sensibles aux implications de cette communauté de destin sur l'histoire de leur refondation par Rome et sur la notion même de (re)fondation⁹. Le propos de cette étude est de reprendre

1. Sur la rivalité des deux hommes, cf. PURCELL 1995 ; KENDALL 2009.

2. Polybe 38.1.4 : δοκοῦντος γοῦν μεγίστου πάθους γεγονέναι τοῦ περὶ τοὺς Καρχηδονίους οὐκ ἔλαττον ἂν τις ἠγήσασαιτο, κατὰ δὲ τι μείζον τὸ περὶ τὴν Ἑλλάδα τότε συμβάν, « ainsi, le sort de Carthage peut être considéré comme la pire des calamités, mais, à ce que l'on peut juger, le sort des Grecs ne fut pas moins terrible, et d'une certaine manière plus grave encore ».

3. Diodore 32.27.2.

4. Dans les deux cas (32.27.2 et 32.29), Diodore utilise le verbe *aphanizô*, qui signifie « rendre invisible » et par là même « détruire ».

5. Cicéron, *Leg. Agr.* 2.87 ; Velleius Paterculus 1.12-13. On ajoutera au chapitre des parallèles : Plutarque, *Cés.* 57.8 ; Dion Cassius 43.50.3-5.

6. Strabon 17.3.15 ; Appien, *Lib.* 646 ; Pausanias, 2.1.2 ; Zonaras 9.31 (Dion Cassius 21.72).

7. Ce que Benjamin W. Millis appelle très justement « a conflation of their histories » (MILLIS 2010b, p. 19, n. 19).

8. Cf. notamment MINEO 2006, p. 104-105.

9. Les historiens contemporains mettant en évidence les analogies entre Carthage et Corinthe sont tout compte fait peu nombreux. Outre Benjamin W. Millis (cité *supra*, n. 7) et Véronique Krings (à propos de la destruction de ces deux villes, présentée comme un stéréotype), on notera que Nicholas Purcell souligne la parité des deux destins en analysant la manière dont les Romains ont, avec ces destructions, fabriqué l'histoire au sens concret comme sur le plan de la rhétorique (MILLIS 2010b ; KRINGS 1989 ; PURCELL 1995) ; on citera également les rapprochements opérés par Pierre Gros pour ce qui est de la mise en place

cette question à partir d'un réexamen croisé du processus qui fit de ces deux cités, autrefois ennemies de Rome, des colonies romaines et qui dura plus d'un siècle.

Le sort de Carthage et Corinthe à partir de 146 suscite plusieurs interrogations qui touchent au thème de la (re)fondation à plus d'un égard : le temps tout d'abord, qui est celui du processus de fabrication de la ruine, puis de recomposition de la ville ; l'espace ensuite, à travers la réappropriation par les Romains des ruines et du territoire des cités disparues ; également les stratégies idéologiques mises en œuvre, particulièrement flagrantes dans le cas des Romains qui (re)créèrent deux colonies dans le contexte à la fois de l'Empire et de deux régions spécifiques de celui-ci ; finalement l'identité, point qui découle du précédent, puisque l'idéologie produit en l'occurrence un espace polysémique pour une communauté beaucoup plus hétérogène que le terme normatif de *colonia* ne pourrait le laisser penser.

CARTHAGE ET CORINTHE ANNÉE ZÉRO : DERRIÈRE LE TOPOS, UNE PERCEPTION DE LA DÉVASTATION

La chute de Carthage en 146 av. J.-C. eut lieu après des combats acharnés dont nous avons une idée assez précise grâce au récit livré par un observateur privilégié, Polybe, et utilisé par de nombreuses sources postérieures. Elle fut suivie par une destruction de la ville dont les sources soulignent l'ampleur. Les Carthaginois qui n'étaient pas morts lors du siège et des combats furent réduits en esclavage, principalement les femmes et les enfants. Un incendie s'y propagea pendant plusieurs jours à un point tel que d'après le témoignage d'Orose, « chaque pierre de ses murailles fut réduite en poussière¹⁰ » ; Strabon utilise également un terme fort en précisant que Carthage fut « rasée¹¹ » (*κατασκάπτω*) ; Appien parle quant à lui d'« un désastre complet » et utilise à ce sujet le même verbe que Strabon pour évoquer une ville rasée¹² ; les sources latines utilisent pour leur part à plusieurs reprises l'adverbe *funditus* (« totalement ») pour souligner que la destruction de Carthage fut totale¹³. C'est un tel spectacle qui conduisit le général en chef des Romains, Scipion Émilien, à verser des larmes moins pour plaindre le sort des Carthaginois que pour illustrer le thème de la succession des empires – et de la vulnérabilité de l'Empire de Rome en particulier. La commission de dix sénateurs envoyée par le Sénat pour organiser l'administration du nouveau territoire conquis acheva de démanteler l'espace urbain de Carthage en prenant deux décisions : d'une part, en demandant à Scipion Émilien de détruire de fond en comble ce qui subsistait de la ville punique ; d'autre part en interdisant de s'y établir et en prononçant à ce titre une *deutio* de manière à consacrer aux dieux infernaux une partie du sol de Carthage, tout au moins la colline de Byrsa située au centre de la ville et sans doute aussi le quartier appelé Mégara, sans interdire cependant d'en fouler le sol¹⁴. L'image qui s'attache désormais à la ville de Carthage après sa destruction en 146 est celle d'un champ de ruines destiné à « servir à tout jamais de pâturage aux

de l'urbanisme de ces deux colonies romaines (celui-ci qualifie Corinthe de « colonie-sœur de Carthage », cf. notamment GROS 1990, p. 558-560).

10. Orose 4.23.6.

11. Strabon 17.3.15.

12. Appien, *Lib.* 639.

13. Cf. Cicéron, *Agr.* 2.87 ; *Off.* 1.35 ; Velleius Paterculus 1.12.5.

14. Sur la décision de la commission sénatoriale concernant Carthage, cf. Appien, *Lib.* 639, où il est précisé que la malédiction porta « particulièrement sur Byrsa [...] ou le quartier appelé Mégara » ; sur la *deutio*, cf. aussi Cicéron, *Agr.* 1.5 et 2.51 ; Macrobe, *Sat.* 3.9.13.

moutons¹⁵ ». C'est la même référence à un paysage urbain dévasté qui est exploitée lorsque C. Marius, alors en fuite, échoua à Carthage en 87 pour échapper aux partisans de Sylla et compara le sort funeste de cette grande ville avec sa propre déchéance¹⁶.

Après la destruction de Carthage, vint celle de Corinthe par le consul L. Mummius, qui eut lieu à la fin de l'été 146 à l'issue de la guerre d'Achaïe¹⁷. Les sources littéraires, notamment Strabon et Pausanias qui empruntent beaucoup à Polybe, peut-être témoin oculaire de l'événement¹⁸, font de celui-ci une *katastrophè*, c'est-à-dire un bouleversement intégral¹⁹. La bataille entre Romains et Achéens se déroula à l'Isthme, au lieu-dit Leukopetra. Le troisième jour après cet événement, Mummius s'en prit à la cité, même s'il faut distinguer, comme pour Carthage, deux étapes qui furent d'abord la prise et le pillage de la ville, puis la destruction pour ainsi dire officielle de l'entité civique sur « décision du Sénat²⁰ » : le vainqueur assailit et incendia Corinthe, détruisit les remparts et les maisons²¹, massacra par égorgement et décapitation ceux des hommes qui n'avaient pas évacué les lieux²² et vendit les femmes, les enfants et les anciens esclaves affranchis pour les besoins du combat. La ville elle-même subit des déprédations notoires, qui firent de cette victoire également « une victoire sur les objets²³ », dont un très grand nombre d'œuvres d'art qui disparurent alors ou furent emportées en Italie et consacrées en divers lieux²⁴. Cette opération militaire de grande envergure valut au vainqueur à son retour un triomphe que rappelle une inscription latine trouvée à Rome²⁵. Bref, « rasée jusqu'aux fondations²⁶ », Corinthe aurait été réduite à un tas de décombres : « la pierre de ses murs fut réduite en poussière²⁷ », d'après une formule qu'Orose a déjà utilisée à propos de Carthage²⁸ et qu'il applique sans doute de manière stéréotypée à la ville grecque.

Concernant le long intervalle qui sépare la destruction de la refondation, les textes littéraires poursuivent dans la même tonalité et insistent sur la désertification de la ville, comme Antipatros de Sidon, auteur d'épigrammes, contemporain de la chute de Corinthe, qui demande où se trouvent les murs, les possessions, les temples, les maisons et les habitants²⁹. Dans une lettre relevant du genre de la *consolatio*, datée de 45 av. J.-C. et adressée à Cicéron, Servius Sulpicius Rufus, de passage en Grèce, évoque les *oppida* d'Égine, de Mégare, du Pirée et de Corinthe, tous jadis florissants, mais qui s'offrent

15. Appien, *BC* 1.104. Pour une autre référence aux ruines de Carthage, cf. aussi Pline, *Histoire naturelle* 5.24 qui rappelle que la colonie romaine de Carthage fut élevée « sur les ruines de la grande Carthage ».

16. Plutarque, *Mar.* 40, 9 : l'auteur reprend des paroles censées avoir été prononcées par Marius en utilisant à propos de l'état de Carthage le terme ἐρείπιον (« ruine ») ; sur cette comparaison entre la Carthage en ruines et Marius à un moment difficile de sa carrière, cf. aussi Manilius 4.47 ; Velleius 2.19.4 : Velleius précise que Marius endura à Carthage « une vie misérable dans un gourbi au milieu des ruines ».

17. Pour une brève synthèse sur les événements, cf. KALLET-MARX 1995, p. 84-94.

18. Strabon 8.6.23. Pausanias 7.16.7-8. Cf. WALBANK 1979, p. 728-729.

19. Le terme est employé par Diodore 32, fr. 29. Comme l'écrit Polybe (38.1.1), la guerre d'Achaïe représenta τὴν συντέλειαν τῆς τῶν Ἑλλήνων ἀτυχίας, « le point culminant du malheur des Grecs ».

20. Tite-Live, *Per.* 52. Cf. WALBANK 1979, p. 728-729.

21. Zonaras 9.31.

22. Diodore 32.27.2.

23. PURCELL 1995, p. 137.

24. Strabon 8.6.23. Cf. KENDALL 2009, p. 173.

25. *CIL* I² 626 : « L'Achaïe conquise et Corinthe détruite, il revint en triomphe ».

26. Diodore 32, fr. 29.

27. Orose 5.3.6.

28. Cf. *supra*, n. 10.

29. *Anth. Pal.* 9.151.

aujourd'hui aux yeux comme « abattus et détruits³⁰ » (*prostrata et diruta*), à un moment qui précède tout juste la refondation. À son tour, Cicéron mentionne, dans les *Tusculanes*, son passage à Corinthe dans un paysage détruit qui l'émut personnellement bien plus que ce paysage n'émouvait les habitants encore présents³¹. Diodore parle des « restes infimes » (*leipsana brachea*) de sa grandeur passée qui suscitaient les larmes des voyageurs³². Aux dires de Strabon enfin, Corinthe resta longtemps déserte (*érèmè*)³³. On stigmatise en général le caractère rhétorique et emphatique de ces témoignages, en les considérant comme dépourvus de valeur historique³⁴. Certes la destruction de Corinthe devint un *topos* littéraire, destiné à illustrer la fragilité des destins humains ou la nouvelle puissance de Rome : on le voit avec Diodore qui met ainsi en valeur l'action ultérieure de César, lequel aurait relevé la ville d'abord par compassion (*sympatheia*)³⁵. Par ailleurs, la constante association des ruines de Carthage et de Corinthe tendit à faire glisser sur l'une ce qui était arrivé à l'autre. Mais on peut également considérer, notamment dans le cas de Cicéron qui en fut un témoin oculaire, que l'atteinte à l'intégrité architecturale de la ville de Corinthe comme la perte de son statut politique et de sa population furent à l'origine de la perception de la situation comme celle de la fin d'un monde et donc comme une dévastation totale, de même que, *mutatis mutandis* les bombardements contemporains nous amènent, à contresens du réel, à nous représenter les villes victimes comme des lieux où aucune humanité n'est plus désormais concevable. Dans ces conditions, seule l'archéologie peut aider à trancher le débat concernant l'ampleur effective des destructions et l'état de désertification de Corinthe et de Carthage entre 146 et 44 av. J.-C.

FAIRE DU NEUF AVEC DE L'ANCIEN : L'ARCHÉOLOGIE DE LA TRANSITION

Il est très probable que la plupart des bâtiments civiques de Corinthe (fig. 1), comme la *stoa* sud, soient en fait restés debout³⁶, à l'exception de ceux qui garantissaient l'indépendance politique de la cité³⁷ : la muraille (au moins en partie), le bâtiment à colonnade situé à l'ouest de la *stoa* sud et qui servait sans doute aussi à la collecte des taxes, la *stoa* nord, peut-être un arsenal détruit avec une grande brutalité³⁸, et le théâtre, lieu ordinaire de réunion des citoyens³⁹. Un grand nombre d'inscriptions publiques furent également réduites en fragments à leur tour éparpillés⁴⁰. Mais la mise au jour d'un matériel archéologique non négligeable au cœur même de la ville grecque permet d'affirmer l'existence,

30. Cicéron, *ad Fam.* 4.5.4. Les destructions dues à la guerre mithridatique (88-85 av. J.-C.) n'ont certainement pas concerné Corinthe et pour cause : il était inutile de s'attaquer à des ruines.

31. Cicéron, *Tusc.* 3.53 : « Je fus plus ému, lorsque je vis se dresser devant moi tout à coup les ruines de Corinthe, que les Corinthiens eux-mêmes : c'est que leur âme s'était endurcie à la longue contre un souvenir douloureux » (trad. J. Humbert, Paris, CUF, 1931).

32. Diodore 32, fr. 29.

33. Strabon 8.6.23.

34. Pour Elizabeth R. Gebhard et Matthew W. Dickie, la destruction fut plus politique et économique que matérielle (GEBHARD et DICKIE 2003, p. 262-265) ; V. Krings précise que « rien n'autorise donc à envisager pour Corinthe davantage qu'un sac sévère » (p. 335) et aboutit à la même conclusion pour Carthage (cf. aussi KRINGS 1989).

35. Sur ce dernier point, cf. PURCELL 1995, ainsi que les réflexions de WISEMAN 1979, p. 492-493 sur le vocabulaire de la destruction associé aux conquêtes des villes par les Romains.

36. JAMES 2014, p. 23.

37. WALBANK 1979, p. 728-729.

38. WALBANK 1997, p. 95.

39. JAMES 2014, p. 25.

40. WALBANK 1997, p. 95.

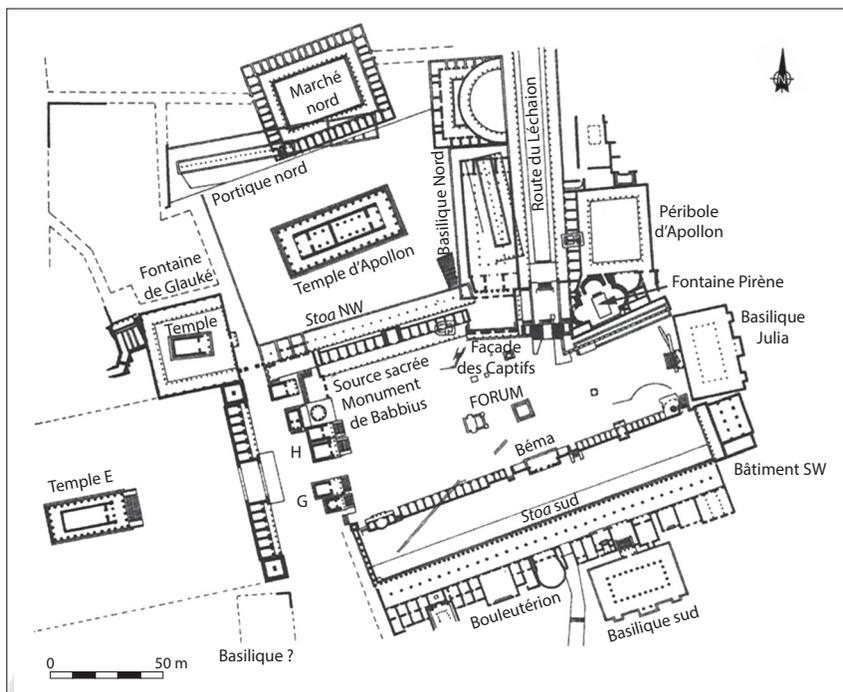


Fig. 1 - Corinthe : plan du centre urbain à l'époque romaine (d'après GROS 1996, p. 245, fig. 291).

quoique sans continuité chronologique totale, de poches d'habitat, au moins à partir de la fin du II^e siècle av. J.-C.⁴¹. La présence de matériel amphorique implique le désir de boire du vin et surtout la capacité d'en acheter, mais également, comme d'autres importations céramiques, des contacts avec le monde extérieur par l'intermédiaire des deux ports⁴². L'ancienne cité ne pouvait plus naturellement battre monnaie, mais on y a trouvé des pièces frappées ailleurs durant ce siècle de transition. En revanche, l'existence de « huttes de squatters », si souvent invoquée pour remplir la période interstitielle⁴³, paraît n'avoir aucun fondement solide⁴⁴. Dans le domaine cultuel, le sanctuaire d'Asklèpios continua peut-être d'être accessible, comme en témoigne un dépôt accumulé sur la rampe d'accès. Quant aux sanctuaires de Déméter et Korè ou d'Aphrodite (à l'Acrocorinthe), plusieurs murs rudimentaires construits durant cette période témoignent de réaménagements circonstanciels, même s'il est difficile de parler d'une véritable continuité culturelle faute d'offrandes notamment⁴⁵. La présence humaine est également attestée au-delà de ce noyau urbain, mais toujours dans le périmètre de l'ancienne enceinte, par exemple à l'extrémité ouest du site. De manière générale, le système viaire antérieur fut utilisé, tout en s'adaptant aux nouvelles réalités de la destruction et en créant des raccourcis au milieu des

41. Cf. GEBHARD et DICKIE 2003, p. 266-270. Sur les dépôts des puits de la *stoa* sud, cf. JAMES 2014, p. 26.

42. JAMES 2014, p. 27-33, dont une fouille qui a donné pour la première fois du matériel découvert *in situ* et non dans des dépôts.

43. Par exemple dans GEBHARD et DICKIE 2003, p. 269.

44. MILLIS 2006.

45. THOMAS 2010, p. 119-123.

ruines. Parmi les sites secondaires de la *chôra*, certains, comme Kromna, manifestent une occupation continue de la période archaïque jusqu'à l'époque tardo-antique⁴⁶. D'autres, en revanche, furent touchés par les destructions comme le sanctuaire de l'Isthme qui accueillait jusque-là les concours en l'honneur de Poséidon.

Le cas de Carthage est différent de celui de Corinthe pour ce qui est de son histoire durant les deux premières décennies après sa destruction en 146. Le territoire relevant auparavant de la cité punique fut dans sa grande majorité inclus dans l'*ager publicus* du peuple romain ; quant aux populations locales établies sur ce vaste territoire, elles furent regroupées dans des circonscriptions fiscales appelées *pagi*⁴⁷. Les anciennes agglomérations puniques perdirent le statut de cité, excepté sept d'entre elles qui avaient pris le parti de Rome pendant la troisième guerre punique, mais leur vie quotidienne et leur cadre urbain ne furent sans doute pas profondément transformés. En revanche, Carthage resta désertée d'une part en raison de l'ampleur des destructions, même si l'on est en droit de penser qu'elle fut exagérée par les sources, d'autre part en raison de l'interdit religieux qui défendait de s'y établir et était toujours invoqué plus d'un siècle après la chute de la Carthage punique, à l'époque de Lépide et d'Auguste, comme on le verra *infra*. Cette transition dura au moins vingt années, pendant lesquelles on peut difficilement supposer une présence humaine permanente vivant dans l'ancienne ville punique. Les fouilles des années 1970 ont introduit quelques nuances en montrant qu'il restait sur les pentes de Byrsa des murs qui atteignaient encore parfois 2 m de hauteur et qui devaient être les restes des maisons à six étages mentionnés par Appien⁴⁸, mais il ne s'agissait de rien d'autre que de vestiges d'une ville en ruines. La décision de la commission de dix sénateurs de détruire de fond en comble ce qui subsistait de la ville punique ne fut peut-être pas appliquée avec la dernière rigueur et l'on peut penser que les Romains s'en prirent avant tout aux murailles, dont on sait par Orose que « chacune de ses pierres fut réduite en poussière⁴⁹ ». Il demeure que dans les premières décennies qui suivirent l'année 146, Carthage devait présenter le visage d'un paysage dévasté. C'est avec l'action du second des Gracques, Caius Gracchus, que Carthage commença à se repeupler, sans encore parvenir à obtenir durablement le statut de colonie romaine, ni même celui de cité.

LA PREMIÈRE REFONDATION AVORTÉE DE CARTHAGE

À l'instigation d'un tribun de la plèbe, C. Rubrius, une loi, la *lex Rubria*, fut votée en 123/122 pour fonder sur le site de Carthage une colonie romaine, qui prit le nom de *Colonia Iunonia Carthago* et où furent envoyés 6 000 colons provenant de Rome et d'Italie⁵⁰. Si l'on rappelle qu'à chaque colon furent accordés 200 jugères⁵¹, soit 50 ha, c'est une surface de 300 000 ha dont le lotissement était ainsi prévu, soit la majeure partie des

46. GEBHARD et DICKIE 2003, p. 264.

47. AOUNALLAH 2010, p. 21-27.

48. Cf. à ce sujet les précisions données par Serge Lancel (LANCEL 1992, p. 447-448) et fondées sur les fouilles de Byrsa.

49. Cf. *supra*, n. 10.

50. Sur la fondation de Carthage par Caius Gracchus, le récit principal se trouve chez Appien, *BC* 1.102-106 ; *Lib.* 644-645 ; cf. aussi Tite-Live, *Per.* 60 ; Velleius 1.15.4 ; Plutarque, *Caius Gracchus* 10-11 ; Orose 5.12 ; Eutrope 4.21 ; Solin 27.11.

51. C'est le chiffre donné par la ligne 60 de la *lex agraria*, document épigraphique sur lequel nous reviendrons, et les *libri regionum*.

terres cultivables de la province d'Afrique⁵². Le cadet des Gracques et l'un de ses partisans, Fulvius Flaccus, furent désignés sans doute par tirage au sort comme « fondateurs » et partirent à Carthage pour mettre en place la nouvelle communauté et en « dessiner le plan »⁵³. Il faut comprendre d'un point de vue technique qu'il s'agissait de diviser en centuries le territoire urbain et rural de la nouvelle colonie de manière à ce que chacun des colons dispose d'une parcelle bien identifiée⁵⁴. On a pu relier à l'action du cadet des Gracques les vestiges d'une centuriation urbaine qui n'est pas superposable à la centuriation augustéenne et lui est assurément antérieure⁵⁵. Quoi qu'il en soit, l'espace urbain de Carthage fut à coup sûr centurié, ce qui pose la question du maintien ou non de la *deuotio* appliquée par Scipion Émilien. Le fait qu'un tel interdit était toujours appliqué au moins au début du principat d'Auguste a pu laisser penser qu'il continua à peser sur le centre de la Carthage punique, dont Byrsa, mais qu'il fut levé sur des secteurs périphériques situés au nord et au nord-ouest de cette colline en direction de la Malga⁵⁶. C'était une solution de compromis qui permettait de concilier le respect dû à un rituel religieux désormais vieux d'un peu plus de deux décennies avec la nécessité pour la nouvelle colonie de disposer d'un espace urbain suffisamment large pour accueillir les édifices publics et loger les quelque 6 000 colons.

La refondation de Carthage avorta très rapidement en raison du contexte politique défavorable à Caius Gracchus et à ses partisans, les *populares*. Le premier événement qui est à l'origine de l'abrogation de la *lex Rubria* fut un phénomène religieux, en l'occurrence un présage, qui touchait à l'un des éléments constitutifs de la fondation de Carthage, à savoir sa délimitation spatiale. Les adversaires de Caius Gracchus prirent en effet prétexte à Rome de l'information, réelle ou fautive peu importe, selon laquelle « des loups avaient arraché et dispersé des bornes » liées à la fondation de la nouvelle colonie et à des rites d'inauguration dans ses parages pour remettre en question l'existence même de la colonie romaine pour des motifs religieux⁵⁷. Ils parvinrent à leur fin en faisant abroger en 121 la *lex Rubria* par une autre loi, la *lex Minucia*⁵⁸, et finirent par faire assassiner Caius Gracchus.

Si les événements institutionnels sont bien connus en raison de l'intérêt porté par l'historiographie antique à l'action des Gracques et à leur chute, le sort des 6 000 colons envoyés à Carthage reste encore dans l'ombre. Une partie d'un document épigraphique daté de 111 et livrant des fragments d'une loi agraire (vraisemblablement la *lex Thoria*) ne

52. Il faut penser pour le vaste territoire de Carthage à des occupations dispersées, semblables aux assignations viritaines auxquelles Marius eut recours plus tard après sa victoire de Jugurtha lorsqu'il donna des terres à ses vétérans.

53. Sur le choix de C. Gracchus et Fulvius Flaccus comme fondateurs et le tracé de la colonie, Appien fournit des indications chronologiques en précisant qu'ils partirent dans un premier temps à Carthage pour fonder la colonie et que ce n'est qu'après leur retour à Rome que les 6 000 colons quittèrent à leur tour l'Italie pour rejoindre Carthage (Appien, *BC* 1.103-104); l'autre témoignage d'Appien dans les *Libyca* (644) est moins précis et se contente de condenser les données exposées dans l'ouvrage sur les guerres civiles.

54. Sur le fait qu'il faut inclure le territoire rural (*ager*) dans la centuriation réalisée par C. Gracchus et Fulvius Flaccus, voir le témoignage souvent négligé de Julius Obsequens, qui rappelle que C. Gracchus avait procédé à une « *agrorum divisio* » (33).

55. Cf. SAUMAGNE 1928-1929.

56. Opinion commune résumée par S. Lancel dans le commentaire à l'édition des *Libyca* d'Appien dans la collection des Universités de France (p. 225).

57. Sur l'épisode des « loups », cf. Appien, *BC* 1.105-106 ; *Lib.* 644 ; Plutarque, *Caius Gracchus* 11.2 : l'auteur précise qu'il y eut d'autres présages censés être défavorables ; Julius Obsequens 33.

58. Florus 2.3.4 ; [Aurelius Victor], *De uiris illustribus* 65.5 ; Orose 5.12.5.

laisse aucun doute sur le fait qu'un nombre indéterminé d'entre eux demeura en Afrique en dépit de la mort de Caius Gracchus ; leur statut y était celui de propriétaires des lots de terre qui leur avaient été attribués par la commission agraire et dont ils pouvaient disposer à leur guise soit en les cultivant, soit en les vendant⁵⁹. Le contenu de la loi agraire fait également une référence directe à Carthage et à son existence même dix années après la mort de Caius Gracchus en précisant que « l'*ager* (ou/et) le *locus* où se trouvait autrefois l'*oppidum* de Carthage⁶⁰ » n'était pas concerné par les dispositions de la loi. La formule latine *ager locus*, qui revient à maintes reprises dans cette loi, doit être ici analysée comme une parataxe, fréquente dans les documents législatifs (*leges* et *plebiscita*) : elle signifie qu'à la Carthage romaine de 111 étaient rattachés une agglomération urbaine (*locus*), située sur le site de l'ancienne ville punique ou à proximité de celle-ci, ainsi qu'un territoire rural (*ager*), qui est un domaine cultivable. Les familles des colons romains et italiens durent ainsi s'établir durablement dans l'ancienne Carthage ou aux alentours de celle-ci et se transmettre leurs terres de génération en génération jusqu'aux événements des époques césarienne et augustéenne. Les descendants des colons de la fondation gracchienne font à coup sûr partie des « populations vivant autour de Carthage » auxquelles Appien fait référence lorsqu'il précise expressément que celles-ci furent intégrées par Auguste dans la refondation coloniale datée de l'année 29 av. J.-C.⁶¹. On peut du reste penser que les populations visées par Appien incluaient non seulement les descendants des premiers colons romains et italiens, mais aussi des populations locales suffisamment romanisées, nous y reviendrons. Quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute qu'après et malgré l'échec de la colonie gracchienne, la partie de l'espace urbain de la Carthage punique qui n'était pas ou n'était plus consacrée aux dieux infernaux fut réoccupée de façon continue. Les habitants de cette communauté se présentaient comme des Carthaginois si l'on en croit un fragment de Poseidonios d'Apamée témoignant de l'envoi par « les Carthaginois » d'ambassadeurs auprès de Mithridate en 88⁶². Mais il s'agissait d'une agglomération qui n'était pas à proprement parler une cité et devait rester modeste⁶³. C'est cette situation institutionnelle qui explique que Carthage ait continué à être caractérisée dans les sources littéraires par ce qui constitue la négation même de la ville, à savoir la permanence des ruines⁶⁴ – par exemple dans l'épisode où Marius compare son destin à celui d'une Carthage en ruine à l'époque où il se réfugia en Afrique, près d'un demi-siècle après la tentative avortée

59. Ce document traite en effet dans la partie consacrée à l'Afrique de problèmes juridiques liés à des ventes de terre en confirmant que les colons gracchiens et leurs descendants avaient la pleine propriété des terres qui leur avaient été attribués en 122-121. Sur ce document, cf. *CIL* I² 585 ; on consultera pour une édition et un commentaire LINTOTT 1992, p. 176-286 ; CRAWFORD 1996, I, n° 2, p. 113-180 ; sur la partie relative à l'Afrique, cf. aussi DE LIGT 2001 et 2003.

60. Cf. la ligne 81 de la *lex agraria*, qui s'insère dans la liste des territoires non concernés par la loi : *extraque eum agrum locum ubei oppodum Cart[hago] fuit qu[ondam] ---*, « en dehors de cet *ager* ou de ce *locus* où se trouvait autrefois l'*oppidum* de Carthage ». Le terme *oppidum* traduit ici la notion de cité et renvoie à la Carthage punique.

61. Appien, *Lib.* 647 ; cf. à ce sujet LASSÈRE 1977, p. 206-211 ; GROS 2000, p. 535 : selon P. Gros, les « *perioeci* » qui s'ajoutèrent aux 3 000 colons étaient « pour beaucoup descendants des colons gracchiens ».

62. Fragment transmis par Athénée (5.213 C). La valeur de ce témoignage a été mise en doute, mais sans argument décisif ; cf. à ce sujet NICOLET 1966.

63. Sur la modestie de Carthage, cf. les propos de Solin (27.11) applicables à la Carthage post-gracchienne : *aliquantisper ignobilis humili et languido statu* (« [ville] obscure pendant quelque temps, dans un état modeste et peu reluisant »).

64. Sur l'idée selon laquelle les ruines n'étaient pas tolérables dans l'espace urbain des villes romaines en tant que négation de la cité et n'étaient donc pas valorisées sous une forme patrimoniale contrairement à notre perception contemporaine, cf. DAVOINE 2015.

de refondation⁶⁵. La réalité fut toutefois plus complexe à partir de 122 : l'image d'un paysage dévasté a toutes les chances de n'être qu'une représentation littéraire qui devait de moins en moins bien s'appliquer à la situation sur le terrain au fur et à mesure du temps qui passait, et qui restait valable pour la seule colline de Byrsa.

UNE REFONDATION SANS FONDATEUR ET UNE COMMUNAUTÉ SANS STATUT : LE CAS DE CORINTHE

Pour ce qui est de Corinthe entre 146 et l'époque de César, il est difficile d'imaginer qu'un territoire totalement vide et anéanti ait pu procurer les taxes réclamées par le pouvoir romain⁶⁶. Sur le plan de l'administration romaine, en effet, Mummius avait, selon Cicéron⁶⁷, réuni la Corinthe aux *uectigalia* du peuple romain, autrement dit l'avait fait entrer dans l'*ager publicus*, la propriété commune du peuple romain issue de la conquête. Selon Strabon, en revanche, l'essentiel du territoire était passé sous le contrôle de Sicyone, cité voisine de statut libre⁶⁸. Ces deux témoignages ne sont pas nécessairement incompatibles si l'on suppose que l'opération décrite par Strabon releva soit d'une *attributio* partielle, malheureusement non documentée, soit plutôt d'un bail aux Sicyoniens qui auraient cultivé cette terre comme *possessores*. L'inclusion dans l'*ager publicus* rend probable l'hypothèse selon laquelle les dix commissaires envoyés par le Sénat pour aider Mummius firent alors procéder à une évaluation du territoire corinthien⁶⁹. En 63, en tout cas, le territoire était encore taxable⁷⁰. Ces différents témoignages rendent très peu crédible l'idée que le territoire de Corinthe ait été, à l'instar de celui de Carthage, voué aux dieux infernaux par le biais d'une malédiction, même s'il y eut une *deuotio* militaire avant l'assaut, à laquelle fait allusion Macrobe, autrement dit une série de formules lancées contre l'ennemi pour répandre la terreur⁷¹.

Mais il y eut peut-être davantage durant cette période de transition : à l'instar de Carthage, une première refondation avortée, dont la date n'est pas facile à établir. La loi agraire de 111 av. J.-C. déjà évoquée mentionne dans sa partie finale le territoire de Corinthe (l. 96-97) et en prévoit la mesure et le bornage à fin de vente⁷². Il n'est pas question ici de *limitatio*, de centuriation, opération qui n'est pas attendue avant une mise en vente ou en location⁷³. Pourtant, l'archéologie suggère qu'une telle opération eut lieu malgré tout avant l'intervention de César. On observe ainsi que la grille de routes romaines de direction nord-sud, implantée au nord de la ville et entre les anciens Longs-Murs menant au port du Lechaion, existait certainement déjà avant 44 av. J.-C.⁷⁴. On observe dans cette zone une subdivision de 8 x 12 *actus* au sein de laquelle une route découverte près

65. Cf. *supra*, n. 16 ; cf. aussi l'épisode daté des années 82-81 au cours duquel les troupes de Pompée débarquées à Carthage passèrent plusieurs jours à creuser le sol de cette ville pour y trouver des trésors enfouis dans un espace censé être inoccupé (Plutarque, *Pomp.* 11.3-5).

66. JAMES 2014, p. 19-20.

67. Cicéron, *Agr.* 1.5.

68. Strabon 8.6.23.

69. ROMANO 2003, p. 279-280.

70. Cicéron, *Agr.* 2.51.

71. La *deuotio* militaire est évoquée dans Macrobe, *Sat.* 3.9.13. La confusion est fréquente entre les différentes procédures, comme on le voit dans JAMES 2014, p. 21-22. Je remercie Claudia Moatti de la précision ici apportée.

72. *CIL* I² 585 (LINTOTT 1992, p. 176-201 ; CRAWFORD 1996, I, n° 2, p. 113-180).

73. CRAWFORD 1996, I, p. 180, à l'inverse de LINTOTT 1992, p. 280.

74. ROMANO 2003, p. 281.

de l'Asklépieion et datant de la période intermédiaire s'intègre sans difficulté, ce qui permettrait de faire remonter cette première centuriation à la période transitoire. Comme la loi de 111 n'en prévoit pas, il est préférable de placer cette opération à l'époque du tribun Saturninus qui, en 100 av. J.-C., proposa d'établir des colonies entre autres en Achaïe⁷⁵. Cette première étape, dont on ne sait pas grand-chose, aurait ensuite été incluse dans la refondation de 44 av. J.-C.

Qu'il y ait eu ou non centuriation, un argument notoire en faveur de l'implantation d'un noyau urbain est la découverte au centre même de la ville d'une grande inscription latine gravée sur une base du IV^e siècle et commémorant le transfert d'une flotte romaine à travers l'Isthme sous le commandement de Marcus Antonius, préteur en 102⁷⁶. Ce document témoigne de la présence d'une communauté latinophone capable de le lire, peut-être des *negotiatores* venus d'Italie. Serait ainsi confirmé le récit de Cicéron sur la présence d'habitants à Corinthe entre 79 et 77 av. J.-C. Il convient de souligner le caractère original d'une telle communauté auto-organisée, installée dans une enclave romaine en Grèce, soumise à la taxation et dotée d'une forme de stratification sociale perceptible à travers un matériel archéologique différencié. L'abandon des lieux de culte a fait dire qu'il devait s'agir de gens sans lien direct avec Corinthe, mais la situation est plus complexe. Cette communauté comprenait sans doute à la fois d'anciens habitants ayant fui avant l'arrivée de Mummius, mais tentés par le retour car trop pauvres pour s'installer ailleurs et peut-être réduits à l'état d'*incolae*, d'éventuels artisans sicyoniens⁷⁷, ainsi que des Italiens : en somme, une sorte de refondation sans fondateur. À cette communauté il faut ajouter ce que l'on peut appeler la « Corinthe hors les murs », constituée des Corinthiens exilés plus ou moins loin, petite diaspora plus fortunée qui permit que se perpétuât le nom de l'ancienne cité : en témoigne l'usage à Athènes ou en Égypte⁷⁸ de l'ethnique *Korinthios* même après la destruction de la ville. La conservation de l'ethnique était une manifestation d'attachement à leur patrie, mais aussi une manière de maintenir une identité civique nécessaire à l'activation des privilèges qu'ils pouvaient obtenir comme étrangers domiciliés hors de leur foyer détruit. Grâce à tous ces gens, Corinthe exista de deux manières : comme portion de l'*ager publicus* de Rome et comme communauté exilée, chez elle et ailleurs, d'une cité grecque détruite.

D'UNE REFONDATION À L'AUTRE : CARTHAGE ET CORINTHE COLONIES ROMAINES

Carthage et Corinthe ont en commun d'avoir été toutes les deux refondées comme colonies romaines la même année, en 44 av. J.-C. Elles furent donc promues sans la moindre étape intermédiaire au rang de communauté civique dont le statut était le plus élevé dans la hiérarchie romaine. L'histoire de chacune d'elles à partir de 44 s'inscrit dans un contexte provincial forcément spécifique et est connue par la documentation de façon inégale, les informations liées à la fondation de la Carthage romaine étant dans les sources littéraires plus nombreuses et plus précises que ce qui touche aux premières décennies de la Corinthe romaine. Malgré tout, leur développement continue à manifester des

75. CRAWFORD 1996, p. 180 : l'auteur s'oppose à David Gilman Romano (ROMANO 2003, p. 281). Sur les colonies de Saturninus, cf. Aurelius Victor, *Virillust.* 73.5.

76. *Corinth* 8.2.1 (*CIL* I², 2662). Cf. GEBHARD et DICKIE 2003, p. 270-277.

77. JAMES 2014, p. 37.

78. MILLIS 2010a, p. 245-250.

convergences qui éclairent le phénomène de la (re)fondation et peuvent être regroupées à travers les caractéristiques suivantes : le fait que Carthage et Corinthe furent non seulement d'abord fondées comme colonies romaines, mais aussi refondées par la suite avec le même statut ; le lien entre la ville (re)fondée et son fondateur romain ; la mémoire du passé préromain.

En mars 44 av. J.-C., juste avant sa mort, César, alors dictateur, ordonna la fondation d'une colonie sur le site de Corinthe, projet qu'il n'eut pas le temps de mener à terme, même s'il fut reconnu sur les monnaies comme le fondateur de la colonie à titre posthume⁷⁹. D'entrée de jeu, cette refondation ne fut pas une rupture totale, comme le montre la présence du nom de Corinthe dans la nouvelle dénomination, *Colonia Laus Julia Corinthiensis* : selon Dion Cassius, le refondateur « honora ces villes anciennes, brillantes et remarquables qui avaient connu la ruine, c'est-à-dire Carthage et Corinthe de leurs anciens noms et les rendit à la mémoire (*mnèmè*) de ceux qui les avaient jadis habitées⁸⁰ ». Mais ce nouveau nom illustrait également, grâce au gentilice *Iulia*, la gloire de son refondateur. Ce ne fut pas là pourtant sa dernière dénomination. Alors que Corinthe était devenue en 27 av. J.-C., sous Auguste, la capitale de la province d'Achaïe, et après deux ou trois années d'une liberté octroyée en 67 apr. J.-C. par Néron à cette province, Vespasien révoqua celle-ci en 69 ou 70. Il eut cependant le privilège d'apparaître dans la colonie comme un nouveau *ktistès*, puisque les habitants renommèrent leur ville *Colonia Julia Flavia Augusta Corinthiensis*⁸¹, sans doute après le tremblement de terre de 77 apr. J.-C. qui entraîna de nombreuses destructions et leur valut la générosité du prince⁸². Mais le nom originel de la colonie lui fut rendu après la mort de Domitien⁸³.

César fit également de Carthage une colonie romaine⁸⁴. Appien rapporte plus précisément qu'en 46, peu après sa victoire à Thapsus, il aurait rêvé avoir vu une immense armée en larmes pendant qu'il dormait dans un camp situé aux abords de l'ancienne ville punique et rédigé à son réveil une note pour se souvenir qu'il devait y fonder une colonie⁸⁵. Racontée sous la forme d'un songe, cette histoire plaisante est bien entendu un procédé courant employé par les anciens pour légitimer un acte censé bénéficier d'une caution divine. La décision de fonder Carthage fut en réalité prise à l'extrême fin de la vie du dictateur, peu avant son assassinat, au début de l'année 44⁸⁶, soit un peu moins de deux ans après la campagne d'Afrique⁸⁷. Cette refondation prit le nom de *Colonia Iulia*

79. AMANDRY 1988, p. 28-30 : as de bronze datant de 43 ou 42 et portant au droit un portrait lauré de César ainsi que le nom abrégé de la colonie.

80. Dion Cassius 43.50.4-5 : τοῖς ἀρχαίοις ὀνόμασιν ἐτίμησεν, ἀπέδωκεν τῇ μνήμῃ τῶν ἐνοικησάντων ποτὲ αὐτάς.

81. Comme le montre l'inscription *Corinth* 8.3.82.

82. C'est peut-être à cet épisode que fait référence, entre autres, Suétone (*Vesp.* 17), où il dit que l'empereur restaura de nombreuses cités de l'empire ayant souffert de tremblements de terre ou d'incendies. Cf., avec l'ensemble des sources, WISEMAN 1979, p. 506-507.

83. *Ibid.*, p. 507 : l'auteur invoque le changement de légende sur les monnayages de bronze du II^e siècle apr. J.-C.

84. Appien, *Lib.* 645-647 ; Dion Cassius 43.50.3-5 ; Plutarque, *Cés.* 57.5 ; Strabon 17.3.15 ; Pausanias 2.2.2.

85. Appien, *Lib.* 645.

86. Cf. sur ce point Solin (27.11) qui situe la refondation de Carthage précisément « cent deux ans » après la chute de la Carthage punique et « sous les consulats de M. Antonius et de P. Dolabella », soit en 44 av. J.-C. ; cf. aussi Appien, *Lib.* 648.

87. Tertullien parle des *longae Caesaris morae*, c'est-à-dire des « longs retards de César » qui renvoient au délai de deux années entre l'intention de refonder Carthage et l'application effective d'une telle mesure, et qui peuvent s'expliquer par les hésitations sur la nécessité de lever l'interdit pesant sur tout ou partie de l'ancienne ville punique.

Carthago, la référence au fondateur membre de la *gens Iulia* étant associée au souvenir de l'ancienne cité punique à travers la reprise du nom de celle-ci. On sait par Strabon que César « envoya comme colons les Romains qui le désiraient, de même que certains soldats⁸⁸ », mais on ne sait pas si cette déduction eut lieu avant sa mort ou s'il s'agit d'une mesure posthume. Plusieurs raisons se combinent pour justifier le bien-fondé d'une telle fondation : la nécessité de disposer hors d'Italie de terres pour y installer des membres de la plèbe urbaine de Rome et des vétérans (l'armée en larmes du rêve) ; la volonté de s'inscrire dans la continuité de l'action des Gracques de la part d'un César qui se rattacha toujours à la même faction, celle des *populares*, et de réaliser le projet conçu par le cadet des Gracques ; les avantages économiques de cette fondation ; le désir de César d'y attacher son nom⁸⁹.

L'intervention de César ne fut qu'une première étape d'un processus qui dura plusieurs décennies. La transformation graduelle de la Carthage romaine concerna toutes les composantes essentielles propres à une colonie romaine : son fondateur, son nom, sa population, son espace urbain et son territoire. Pour ce qui est de sa dénomination, nous savons que l'on ajouta rapidement le terme de *Concordia*, sans doute par référence à la concorde des triumvirs⁹⁰, ce qui signifie que Carthage prit officiellement le nom de *Colonia Iulia Concordia Karthago*. Pour la suite de l'époque triumvirale, Tertullien livre sur la succession des événements à cette époque un témoignage capital, mais malheureusement imprécis, en précisant que Carthage fut fondée en tant que colonie romaine « après les violents outrages de Lépide », « lorsque Statilius Taurus eut élevé les *moenia* et que Sentius Saturninus eut prononcé les formules solennelles⁹¹ ». Il faut tout d'abord comprendre que Carthage se dota d'un élément central de la panoplie urbaine, à savoir les édifices publics ou les remparts, sans doute en 35/34, au moment du gouvernement de T. Statilius Taurus en Afrique et sous la conduite de ce dernier⁹². Quant à Lépide, un passage de Dion Cassius précisant qu'il « avait rendu déserte une partie de Carthage⁹³ » relie son action au maintien de l'interdit religieux continuant à peser sur le centre de la nouvelle colonie. On sait en effet par Appien que par la suite, au début de l'époque augustéenne, la colonie romaine était située « vraiment très près de celle-ci (= l'ancienne Carthage) » et qu'Auguste lui-même est présenté comme « ayant fait respecter l'interdit d'autrefois⁹⁴ ». La meilleure explication du passage de Tertullien consiste donc à penser que Lépide intervint pour détruire les habitations qui avaient progressivement et illégalement empiété sur la colline

88. Strabon 17.3.15 ; cf. aussi dans ce sens Plutarque, *Cés.* 57.5.

89. Sur les raisons de la refondation de Carthage, cf. ZECCHINI 2000.

90. Sur ce qui est l'opinion commune, cf. VAN NEROM 1969 ; LEGLAY 1985, p. 238 ; FISHWICK 1995, p. 238 ; récemment dans un autre sens, Salem Mokni rattache la *Concordia* à la refondation augustéenne de 29 et au caractère pluriethnique d'une nouvelle colonie qui associait des colons italiens à des populations locales (MOKNI 2008).

91. Tertullien, *De pallio*, 1 : *post [...] Lepidi uiolenta ludibria [...] ubi moenia Statilius Taurus imposuit, sollemnia Sentius Saturninus enarrauit. Moenia* peut ici renvoyer aux remparts, mais il peut tout aussi bien désigner par synecdoque les bâtiments officiels élevés dans l'espace ainsi délimité (cf. dans ce sens GROS 1990, p. 569 ; FISHWICK 1994, p. 63, n. 59).

92. La datation la plus naturelle de l'intervention de T. Statilius Taurus est son gouvernement de la province d'Afrique en 35-34 (cf. dans ce sens *PIR*² S 853). On a essayé de la faire remonter à la fondation de Carthage en 44 en faisant de ce personnage un légat de César (cf. GSELL 1927, p. 230-231 ; MOKNI 2008, p. 56), mais cette chronologie ne repose sur aucun élément externe probant.

93. Dion 52.43.1.

94. Appien, *Lib.* 647.

de Byrsa, sur laquelle il était toujours interdit de construire le moindre édifice⁹⁵. Il était d'autant plus fondé à maintenir la *deuotio* de Scipion Émilien qu'il était alors le prêtre suprême de la religion romaine en tant que grand pontife, successeur de Jules César et à ce titre naturellement sensible au respect des rites ancestraux.

Au contraire de ce qui a pu être observé pour Corinthe, le nom d'Auguste est directement lié à ce qui peut être qualifié à proprement parler de refondation, puisqu'il apparaît comme un refondateur au même titre que son père adoptif et à la suite de ce dernier⁹⁶. Il procéda à cette occasion à une nouvelle opération technique de *deductio* en 29 av. J.-C., soit quinze années à peine après celle qui fut menée par César, en faisant venir à cette occasion environ 3 000 colons, qui renforcèrent d'un point de vue démographique la première colonie césarienne et auxquels il faut ajouter « les populations environnantes », identifiées avec des populations locales romanisées et des descendants de la première colonie gracchienne⁹⁷. Il revint à coup sûr à Auguste de mettre un terme à une situation urbanistique insolite qui interdisait d'occuper le centre géographique de la ville et maintenait un paysage de ruines au cœur d'une ville désormais en plein développement. Nous savons par le témoignage de l'archéologie que c'est à coup sûr à l'époque augustéenne que la colline de Byrsa fut arasée et écrêtée pour que fût construit dans le centre géographique de la ville un forum digne d'une colonie romaine⁹⁸, mais il est plus difficile de dater avec précision ces gigantesques travaux de terrassement, prélude à la levée de l'interdit de Scipion Émilien et à des aménagements édilitaires. On a songé à les faire remonter à la création de la colonie augustéenne en 29 av. J.-C.⁹⁹, mais une telle chronologie revient à rejeter sans raison le témoignage d'Appien, qui fait une référence explicite au maintien de l'interdit par Auguste dans le passage relatif à la refondation par ce dernier de la colonie romaine de Carthage. Une autre solution, déjà avancée par Duncan Fishwick et plus vraisemblable à nos yeux, consiste à abaisser la chronologie d'une vingtaine d'années en faisant dépendre la levée de cet interdit ancestral des compétences nouvelles que l'élection d'Auguste au grand pontificat en mars 12 av. J.-C. lui avait données en matière religieuse¹⁰⁰. Un premier argument en faveur de cette hypothèse est le passage de Tertullien déjà cité et rappelant à propos de la Carthage romaine que l'une des étapes de sa fondation, la dernière, résidait dans les *sollemnia* qui avaient été prononcés par C. Sentius Saturninus et qui font très certainement référence aux « formules solennelles » permettant de réoccuper et de réaménager Byrsa. L'exercice vraisemblable par ce personnage du gouvernement de la province d'Afrique proconsulaire en 13-12 av. J.-C. permet d'établir un lien de causalité entre l'opération rituelle qu'il accomplit à Carthage et les nouveaux pouvoirs religieux du grand pontificat dont Auguste fut investi précisément au moment où C. Sentius Saturninus était proconsul

95. Sur le lien entre l'intervention de Lépide consistant à détruire les habitations construites illégalement à Byrsa et la volonté de faire respecter l'interdit pesant au moins sur cette colline, cf. DEBBASCH 1953, p. 38-39 ; FISHWICK 1994, p. 58-64 ; ALLELY 2004, p. 197.

96. Dion 52.43.1.

97. Sur la composition de la colonie augustéenne, cf. Appien, *Lib.* 647. Le statut accordé aux populations environnantes n'est pas clair : il est difficile de savoir si ces individus devinrent des citoyens à part entière de la colonie romaine, ce qui signifie qu'ils devinrent des citoyens romains, ou des *incolae*.

98. C'est le résultat des fouilles menées à la fin du XX^e siècle sous l'égide de l'Unesco.

99. GSELL 1927, p. 239 ; SAUMAGNE 1928-1929, p. 661-662 ; GROS 1990, p. 551-552 ; MOKNI 2008, p. 65-66.

100. Cf. FISHWICK 1995 et 1996a.

d'Afrique¹⁰¹. On peut ajouter un autre argument, celui du programme décoratif d'époque augustéenne mis au jour sur la colline de Byrsa et comprenant deux bustes de membres de la famille impériale, ceux de la fille d'Auguste, Julie, et du fils de celle-ci, Caius, né en 20 et adopté par Auguste en 17 av. J.-C.¹⁰². Une telle association iconographique ne peut en aucun cas remonter à l'année 29. La comparaison à l'échelle de l'Empire avec des groupes statuariers comprenant Julie et Caius fait pencher pour une datation dans le courant de la dernière décennie av. J.-C., entre 6 et 2¹⁰³, ce qui correspond au délai nécessaire aux travaux de réaménagement de Byrsa faisant suite aux *sollemnia* de 12 av. J.-C. Le dossier concernant la fondation de la Carthage romaine reste en tout état de cause complexe, mais la succession des événements liés à la mise en place de la colonie romaine depuis l'année 44 montre qu'il a fallu plusieurs décennies avant que celle-ci ne prenne une forme durable d'un point de vue démographique, urbanistique et territorial.

DEUX PETITES ROME À LA MODE LOCALE ?

La colonie romaine de Corinthe était, comme les autres, une petite Rome sur le plan institutionnel¹⁰⁴. De ce point de vue, elle constituait, avec les autres colonies césariennes de Bouthrote en Épire et Dymè en Achaïe, un objet totalement nouveau en terre grecque et d'une romanité indubitable, voire agressive selon certains historiens¹⁰⁵. La communauté était composée sur le plan juridique de *ciues* (citoyens) et d'*incolae* (étrangers résidents), catégorie incluant les éventuels Corinthiens rescapés. Les citoyens et une partie des *incolae* (?) avaient le droit de vote, mais ces derniers ne pouvaient en aucun cas devenir magistrats, lesquels étaient élus par des comices, autrement dit le *populus* réparti dans des tribus qui portaient des noms purement latins. La cité était gouvernée par un sénat local comprenant une centaine de membres choisis notamment parmi les anciens édiles et les *duoviri iure dicundo*, les magistrats principaux. Il existait également des magistrats attendus dans une colonie, comme le *curator annonae*, responsable de l'approvisionnement, un *quaestor*, responsable des finances et un *praefectus fabrum*, ou ingénieur en chef.

Mais la nouvelle Corinthe ne fut pas une colonie romaine tout à fait ordinaire : elle intégra dans son fonctionnement des éléments institutionnels antérieurs, car elle fut de nouveau responsable des concours des *Isthmia* sans doute dès les premiers temps de

101. Le passage de Tertullien relatif aux *sollemnia* accomplis par C. Sentius Saturninus ne donne aucune précision chronologique et est le seul à faire référence à la présence de ce personnage à Carthage. On peut toutefois raisonnablement penser qu'une telle intervention se situe dans le cadre du gouvernement de la province d'Afrique, fonction que C. Sentius Saturninus dut exercer après avoir été consul en 19 av. J.-C. dans un contexte où les consulaires tiraient tous au sort une province publique consulaire d'ordinaire cinq années révolues après le consulat – soit en 13-12 av. J.-C. dans ce cas (sur les règles relatives au tirage au sort du proconsulat au début de l'époque impériale, cf. HURLET 2006, p. 24-56). Cf. dans ce sens THOMASSON 1996, p. 21, qui situe le proconsulat de C. Sentius Saturninus en 13-12 av. J.-C., à juste titre selon nous même si cette datation n'est pas absolument garantie (cf. pour un état des lieux *PIR*² S 393).

102. Sur ce groupe statuaire, cf. GROS 1990, p. 550-562 ; HURLET 1997, p. 463 ; Dietrich Boschung identifie le portrait masculin avec Lucius César et ne se prononce pas sur l'identification du portrait féminin (BOSCHUNG 2002, p. 137-138).

103. Sur la généralisation et la multiplication des honneurs à Caius et Lucius César précisément à partir de 6 av. J.-C., cf. HURLET 2015, p. 123-124.

104. L'expression vient d'Aulu-Gelle (16.13.9), qui appelle les colonies des *quasi effigies parvae simulacraque* [*s.e. populi Romani*], « des images réduites et des reproductions » de la grandeur et de la majesté du peuple romain. Sur les institutions de la colonie, cf. WISEMAN 1979, p. 497-502 ; ENGELS 1990, p. 16-21.

105. SPAWFORTH 1996, p. 175 ; WALTERS 2005, p. 400-403. Cf., sur l'ensemble de la politique d'occupation des territoires grecs par les Romains à cette époque, MÜLLER 2014.

la refondation¹⁰⁶, concours qui avaient traversé la période de transition sous l'égide de Sicyone. On nomma un agonothète, élu pour deux ans et assisté de dix *hellanodikai*, « juges des Grecs », ainsi que d'*isagôgeis*, des « introducteurs » et de *pyrphoroi*, probablement chargés de porter le feu depuis les autels. L'agonothésie, quoique magistrature profondément grecque, était considérée comme la charge la plus prestigieuse et requérait de son titulaire de nombreux actes d'évergésie : elle figure paradoxalement au sommet du *cursus honorum* local, alors même que les Grecs ne connaissaient pas une telle hiérarchie des charges. Les concours eux-mêmes montrent le maintien du passé dans le présent de la fondation ou, mieux encore, l'inclusion du présent dans un passé actualisé, puisqu'aux concours isthmiques furent désormais associés des *Kaisareia*, concours en l'honneur de César, auxquels s'ajoutèrent plus tard des compétitions appelées du nom de l'empereur régnant : l'attractivité des *Isthmia* asseyait ainsi la stabilité et la notoriété des concours impériaux¹⁰⁷. D'autres magistratures représentaient des charges grecques traditionnelles, comme les hiéromnémons ou l'agoranome sans oublier le gymnasiarque et le xystarque, en charge du gymnase et de la piste d'entraînement (le xyste).

La dénomination des charges religieuses reflète mieux encore l'inclusion, dans la refondation, d'un passé fabriqué, presque « bricolé », destiné à l'affichage d'une forme d'hellénicité. Certes, le culte des divinités romaines leur fut en général rendu par des personnages portant des titres romains, comme *flamen* ou *sacerdos*. Mais il exista à partir de l'époque augustéenne un *theocolus Iovis Capitolini*¹⁰⁸, où le premier terme est une translittération du grec signifiant « desservant d'un culte » : ce terme est très rare et surtout n'est pas attesté dans la Corinthe grecque ; cette terminologie répétée reflète un choix conscient, qui allait à l'encontre de l'adoption d'une nomenclature beaucoup plus familière comme celle de *flamen Dialis*. Le même mélange s'observe de manière aussi peu conventionnelle dans le titre d'*irenarchès Iani*, « irénarque de Janus¹⁰⁹ », terminologie créative peut-être liée au symbole de paix que représentait la fermeture des portes du temple concerné.

La colonie romaine de Carthage prit moins de libertés que celle de Corinthe avec le modèle institutionnel proprement romain. Nous ne connaissons en effet que des magistratures romaines du type que nous rencontrons dans le reste de l'Occident romain. Il existait toutefois une forte spécificité liée à un phénomène aussi important que le comput du temps, à savoir l'existence d'une ère locale fondée sur l'année du sacerdoce exercé par les prêtres des *Cereres* (pluriel de Cérès) et que l'on appelle traditionnellement l'ère des *Cereres*. Son point de départ est l'année 40 ou l'année 39, soit le moment de la présence de Lépide en Afrique¹¹⁰, mais l'identité de ces divinités a fait débat : on a pu penser à un culte proprement romain, d'abord celui de la Cérès romaine protectrice de la plèbe auquel se serait joint plus tard le culte de Proserpine¹¹¹, mais l'idée qu'il s'agit dès l'origine de divinités préromaines issues du panthéon punique et seulement romanisées à travers une *interpretatio* a été également émise¹¹². Quoi qu'il en soit, il y a là un phénomène singulier

106. Ce transfert a été longtemps daté entre 7 av. J.-C. et 3 apr. J.-C., mais il semblerait qu'il soit plus ancien : GEBHARD 1993, p. 79-82 ; HUPFLOHER 2008, p. 159.

107. SPAWFORTH 1989, p. 195.

108. *Corinth* 8.3 n° 152.

109. *Corinth* 8.3 n° 195.

110. Cf. à ce sujet FISHWICK et SHAW 1978 ; FISHWICK 1996b ; LEGLAY 1985, p. 241-243.

111. GASCOU 1984.

112. FISHWICK 1996b.

qui s'explique par la richesse en blé du territoire de Carthage et renvoie de façon plus générale au fait que l'Afrique était une province frumentaire.

Plus que la vie politique, la religion pratiquée par les colons romains vivant à Carthage est sans conteste le domaine de la vie publique où le passé punique ressurgit avec la renaissance de cette cité à travers le phénomène de l'*interpretatio Romana*. Marcel Leglay a déjà bien montré que la forte diffusion du culte de Saturne en Afrique, notamment à Carthage, s'expliquait par l'identité d'un dieu qui ne faisait que prendre la suite de l'ancien dieu principal des Carthaginois, Baal Hamon¹¹³. On mentionnera également la place prise dans le panthéon de la Carthage romaine par la déesse (Junon) Caelestis, qui n'est autre que la traduction romaine d'une autre des grandes divinités de la Carthage punique, Tanit. Un grand sanctuaire lui fut consacré, qui est encore attesté à la fin de l'Antiquité et qui a été localisé au sommet de la colline Koudiat el Hobsia¹¹⁴. C'est du reste vraisemblablement en lien avec le souvenir de la Tanit punique que la première colonie romaine de Carthage, celle fondée par Caius Gracchus, reçut officiellement le qualificatif de *Iunonia*.

UNE POPULATION HÉTÉROGÈNE

Corinthe fut longtemps considérée comme une colonie de vétérans en raison notamment d'un passage de la *Vie de César* de Plutarque¹¹⁵, mais ce témoignage est contredit par le faible nombre d'inscriptions commémorant d'anciens soldats, ainsi que par les traits onomastiques des colons. On préféra ensuite y voir une colonie d'affranchis à cause d'une expression employée par Strabon, selon lequel les *epoikoi* césariens relevaient του ἀπελευθερικοῦ γένους, « de la catégorie des *apeleutheroi* »¹¹⁶. Une épigramme de Crinagoras de Mytilène datant du début du I^{er} siècle apr. J.-C.¹¹⁷, qui déplore le sort de Corinthe « livrée à des esclaves sans cesse revendus », va dans le même sens. Enfin, l'étude onomastique des élites corinthiennes à partir de la fin de la République semble corroborer cette identification¹¹⁸ : beaucoup de citoyens portent, en effet, un *cognomen* (surnom) grec, signe qu'il pouvait s'agir d'anciens esclaves, comme l'évergète Cn. Babbius Philinus au début de l'époque julio-claudienne auquel l'installation dans la colonie paraît avoir accordé l'occasion de faire carrière¹¹⁹. Pourtant, un certain nombre de membres de la colonie paraissent liés à des marchands (*negotiatores*) ou d'autres Romains déjà actifs dans l'Orient grec avant la fondation, ce qui implique qu'un segment de l'élite pouvait ne pas être d'extraction servile, mais simplement appartenir à des familles romaines hellénisées, tel Ti. Claudius Dinippus, chevalier romain dont la famille était établie en Orient depuis près de deux siècles¹²⁰. Une dernière catégorie de notables, assurément minoritaire, était

113. Cf. LEGLAY 1966.

114. Sur l'existence du sanctuaire de Caelestis dans la Carthage de la fin de l'Antiquité, cf. Quodvultdeus, *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, 3.38.44, éd. Braun ; sur sa probable localisation, cf. HURST 1999 ; sur le culte de la Dea Caelestis à Carthage, cf. BULLO 1994, p. 1613-1619.

115. Plutarque, *Cés.* 57.8 : ἀνελάμβανε τὸν δῆμον ἐστιάσει καὶ σιτηρεσίῳ, τὸ δὲ στρατιωτικὸν ἀποικίαις, ὧν ἐπιφανέσταται Καρχηδῶν καὶ Κόρινθος ἦσαν, « il se concilia à nouveau la faveur du Peuple par des banquets et des distributions de grain, ainsi que celle de ses soldats par des colonies, parmi lesquelles Carthage et Corinthe sont les plus remarquables ». Cf. MILLIS 2010b, p. 20-21.

116. Strabon 8.6.23 ; MILLIS 2010b, p. 21-23.

117. *AnthPal.* 9.284.

118. Cf. SPAWFORTH 1996 ; MILLIS 2010b et 2014.

119. MILLIS 2014, p. 39-41 ; à propos de l'inscription, *Corinth* 8.2.132 et 8.3.155.

120. MILLIS 2014, p. 43.

constituée de Grecs provinciaux dotés de la citoyenneté romaine mais non originaires de Corinthe, comme l'Argien M. Antonius Aristokratès qui occupa la fonction d'agonothète des *Isthmia* peu de temps après la bataille d'Actium en 31 av. J.-C. pour le plus grand bénéfice de la colonie¹²¹.

On peut ainsi se demander si sous la bannière des *apeleutheroi*, il ne faut pas ranger, plutôt que les simples *liberti*, ou « affranchis », ceux que le latin désigne comme *libertini*, autrement dit les « nouveaux citoyens », que ces derniers soient d'extraction servile ou pérégrine¹²². Une telle interprétation, plus large, permettrait alors d'inclure dans la catégorie évoquée par Strabon tous ceux auxquels la colonie permit de s'élever dans la hiérarchie sociale et statutaire grâce à l'exercice d'une *ciuitas Romana* récemment acquise. La frontière entre Grecs romanisés et Romains hellénisés, de même que celle qui séparait anciens et nouveaux citoyens, dut rapidement devenir imperceptible, ce qui explique entre autres les difficultés des modernes à les départager. L'origine géographique des colons eux-mêmes reste, également, un point complexe, que l'usage très majoritaire du latin jusqu'au milieu ou à la fin du II^e siècle apr. J.-C.¹²³, comme cela est attendu dans une colonie romaine, ne permet pas de résoudre.

Seules les inscriptions publiques relatives au concours des *Isthmia* sont en grec, notamment les catalogues de vainqueurs, ce qui montre bien que le choix linguistique est révélateur d'une stratégie et lié non à l'origine des colons, mais au contexte et au type du document. Mais la présence du grec dans les inscriptions privées, notamment les funéraires, les *graffiti* et *dipinti*, ainsi que les marques de maçons, montre la présence d'une catégorie d'habitants hellénophones, en particulier parmi les artisans, qui n'étaient pas nécessairement des citoyens romains mais les *incolae* déjà cités. Il s'agissait bien plutôt des habitants de l'ancienne Corinthe qui, revenus sur le site, avaient formé une communauté un peu fantomatique et permis que se tissent des liens entre passé et présent, par exemple dans la fabrication de la céramique : la continuité est en effet très forte entre les formes de la céramique culinaire la plus modeste de la fin de l'époque de transition et celles de l'époque augustéenne¹²⁴. On a ainsi la preuve d'une population hétérogène, composée d'une élite de citoyens romains en situation de bilinguisme, et d'une catégorie plus modeste d'habitants de souche grecque, voire locale, travaillant comme artisans ou comme paysans pour les nouveaux colons¹²⁵, qui s'accrut aussi rapidement d'Orientaux, notamment de Juifs et de Syriens¹²⁶.

L'hypothèse consistant à imaginer que les affranchis eurent un rôle de premier plan dans les colonies césariennes se rencontre également à propos de Carthage et de son vaste territoire¹²⁷, mais elle ne résiste pas à un examen détaillé des sources. Les noms

121. MILLIS 2014, p. 42.

122. Cf. CELS SAINT-HILAIRE 2002 : selon l'auteur, il n'existe cependant pas de traduction grecque de ce terme latin, une question qu'il conviendrait d'approfondir au-delà du présent article.

123. Avant le règne d'Hadrien, les inscriptions latines ont même un quasi-monopole (cf. *Corinth* 8.3, p. 18-19). Sur l'usage des langues dans la colonie, cf. MILLIS 2010b, p. 23-30.

124. JAMES 2014, p. 34-35.

125. *Ibid.*, p. 36-37 : l'auteur reprend les conclusions de MILLIS 2010b.

126. WISEMAN 1979, p. 497.

127. GASCOU 1984, p. 114, n. 59 ; cf. aussi LEGLAY 1990, p. 623-629 à propos de Carthage. On connaît de fait plusieurs dédicaces datées des premiers temps de la Carthage romaine qui font apparaître à coup sûr des affranchis, mais celles-ci restent tout de même relativement peu nombreuses et sont insignifiantes sur un plan proprement statistique.

que l'on rencontre à Carthage sur des inscriptions datées des premières décennies de la nouvelle colonie font apparaître essentiellement des ingénus dont plusieurs peuvent être identifiés avec des colons de César et d'Auguste provenant d'Italie, surtout d'Ombrie et du Samnium. Quelques-unes des épitaphes pourraient en outre être celles d'Africains romanisés qui vivaient dans les environs de Carthage et auxquels un passage d'Appien cité *supra* semble faire référence, mais nous n'avons à ce sujet aucune certitude¹²⁸. Il est toutefois de manière générale difficile d'aller plus loin dans l'analyse : la part des vétérans dans le peuplement de la colonie romaine par rapport à l'émigration des civils venant d'Italie ne peut pas être déterminée avec précision ; l'état de la documentation tirée de l'onomastique ne nous autorise pas en outre à faire le départ entre la couche césarienne de la population de Carthage et la couche augustéenne. Quant aux descendants des populations puniques qui avaient continué à vivre à Carthage ou dans ses environs après 146, ils furent intégrés dans la nouvelle colonie romaine soit en recevant le statut d'*incolae*, soit en devenant citoyens de Carthage – et donc citoyens romains – pour un certain nombre d'entre eux¹²⁹.

UNE VILLE ET UN TERRITOIRE COLONIAL QUADRILLÉS

Pour ce qui est de Corinthe, il est difficile de se prononcer sur les limites exactes de la nouvelle ville, mais on constate que les architectes tentèrent d'enclorre celle-ci à l'intérieur de la limite des remparts grecs dont certaines portes furent remployées et que le cœur de la cité ne fut pas déplacé, ce qui est un premier élément de conservation du passé. La partie centrale, désormais occupée par le forum, montre clairement plusieurs orientations qui contredisent les lignes principales de la grille mise en place : certes les voies grecques furent pour l'essentiel intégrées au nouveau plan et celle du Lechaion devint le *cardo*, axe principal nord-sud, même si l'on ne peut dater le développement des *insulae* avec certitude, ni être sûr du quadrillage en 4 centuries de 32 x 15 *actus*¹³⁰ ; mais c'est la *stoa* sud, parallèle à la ligne du temple d'Apollon, qui définit celle de la place publique dont elle marquait la limite méridionale. Le temple E à podium fut implanté à l'ouest en léger décalage par rapport à la fois à la grille des rues et au forum, et suivit en réalité l'orientation antérieure de l'hippodrome présumé, comme plus tard la basilique julienne à l'est. L'implantation de la grille urbaine, qui utilisait un pied romain d'environ 0,295 m¹³¹, faisait partie intégrante du processus de fondation, avec notamment l'installation de la *groma*, c'est-à-dire l'instrument de mesure topographique nécessaire à la vérification des alignements : on a ainsi proposé de reconnaître à proximité de la tribune du forum la base sur laquelle elle aurait été installée, non loin d'un éventuel *mundus*, fosse rituelle servant à la fondation¹³².

128. Sur la population de la Carthage romaine sous César et Auguste, cf. LASSÈRE 1977, p. 163-165 et 204-211.

129. À ce sujet, S. Mokni est, à juste titre, sensible à la place prise dans la colonie romaine de Carthage par les populations africaines (MOKNI 2008). Cf. aussi à ce sujet RAKOB 2000, p. 82 : l'auteur défend lui aussi l'idée d'une présence de « nombreux habitants indigènes ».

130. Selon le schéma proposé par David Gilman Romano, trop systématique dans son approche (ROMANO 2005, p. 30-31).

131. *Ibid.*, p. 38.

132. WALBANK 1997, p. 116-117.

Le territoire rural de la colonie fut, quant à lui, centurié certainement dès les premiers temps de la colonie sur près de 340 km²¹³³, dans la mesure où la *deductio* s'accompagnait normalement d'une *limitatio*, même si la taille des unités et le détail des opérations ont fait l'objet d'estimations différentes¹³⁴. Compte tenu de la surface probablement centuriée, on aboutit à une population coloniale minimale d'environ 7 à 10 000 personnes¹³⁵. On a pu, par ailleurs, malgré les incertitudes liées à l'interprétation des photographies aériennes, faire l'hypothèse d'une seconde centuriation, liée au changement de nom de la colonie sous Vespasien¹³⁶. La zone centuriée se serait alors étendue sur *ca* 300 km² au sud du golfe de Corinthe, depuis le nord de Sicyone jusqu'au rivage du golfe Saronique, avec environ 140 km² de recoupement entre les systèmes césarien et flavien. Elle serait découpée en 10 zones d'orientation différente, mais la proposition paraît très hypothétique.

Le territoire urbain de Carthage s'inscrivait quant à lui dans un quadrilatère presque carré qui mesure 1 776 m de longueur (6 000 pieds romains) et 1 656 m de largeur (5 600 pieds) et qui est lui-même divisé en deux grands axes perpendiculaires, le *cardo* (nord-sud) et le *decumanus* (est-ouest). On aboutissait ainsi en une subdivision de l'espace en quatre grands carrés (centuries), eux-mêmes subdivisés en 120 îlots ou *insulae* de 4 *actus* carrés (soit 2 jugères). Un tel quadrillage de l'espace était loin de faire fi du plan de l'ancienne métropole punique, lui aussi déjà orthonormé, notamment dans la disposition des îlots et des rues¹³⁷. Mais le point le plus remarquable est que le point central, où se trouvait la *groma*, était situé sur la colline de Byrsa. Les Romains reprirent donc les grandes lignes du plan de la ville punique à partir du moment où la malédiction de Scipion Émilien fut levée, sans doute à partir de 12 av. J.-C. (fig. 2).

Le territoire rural de Carthage, que l'on appelle la *pertica*¹³⁸, présente plusieurs particularités : tout d'abord son étendue, qui découle du relativement grand nombre de colons romains rattachés à la colonie à la suite des *deductiones* successives en 44 et 29 av. J.-C. ; ensuite le fait que loin d'être d'un seul tenant, il était dispersé sur le territoire de toute la province d'Afrique proconsulaire et formait des enclaves qui appartenaient à la colonie romaine de Carthage et auxquelles était donné le statut de *pagus*¹³⁹. Il existe un vieux débat historiographique sur la date précise à laquelle ce mode original d'organisation du territoire rural fut mis en place et sur l'identité de celui qui créa cette vaste *pertica* (Lépide ou Auguste ?¹⁴⁰), mais on se situe de toute façon dans les premiers temps de la colonie romaine. Un affranchi qui exerça des fonctions officielles à Carthage, M. Caelius

133. ROMANO 2005, p. 43.

134. 20 x 20 *actus* selon WALBANK 1997, p. 102 (d'après P. Doukellis), et 16 x 24 *actus* selon ROMANO 2005, p. 43.

135. WALBANK 1997, p. 105.

136. ROMANO 2005, p. 46-53.

137. Sur le plan de la Carthage romaine, cf. la restitution dans SAUMAGNE 1924 ; cf. aussi GROS 2000, p. 535-537 : l'auteur précise que le canevas colonial romain « s'est contenté de reprendre un alignement ancien » ; dans le même sens, RAKOB 2000, p. 76-78.

138. Le terme *pertica* est attesté par une inscription, qui parle de « l'immunité de la *pertica* des Carthaginois » (AE 1963 94 = DFH 50).

139. Sur cette question, cf. pour une synthèse récente AOUNALLAH 2010.

140. Duncan Fishwick et Annie Allély datent de l'époque de Lépide la création de la *pertica* de Carthage en lien avec l'unification concomitante des deux provinces d'Afrique (FISHWICK 1994 ; ALLÉLY 2004, p. 194 et 198-201) ; pour une datation augustéenne (environs de l'année 27), cf. GASCOU 1984. La solution à ce vieux problème doit de toute façon prendre en compte la relecture par A. Beschaouch de l'inscription d'Uchi Maius mentionnant Phileros et situant l'intervention de ce dernier après que le surnom Augustus eut été donné à Auguste, soit après janvier 27 (cf. la note suivante pour la référence).



Fig. 2 - Plan schématique de la ville romaine de Carthage à la fin du II^e siècle apr. J.-C. d'après Ch. Saumagne (corrigé). Échelle 1:12 500. En tracé épais : tentative de reconstruction du plan de développement punique (fin du V^e – II^e siècle av. J.-C.). A. Byrsa ; B. Nécropoles tardo-puniques ; BA. Alignements puniques ; C. Fouille française ; D. Fouille allemande ; DA. Céramique archaïque ; E. Thermes d'Antonin ; F. Agora punique (?) ; G. Port de guerre punique ; H. Tophet. DAO N. Coquet ; dessin G. Stanzl avec la collaboration de S. Lancel et G. Robine (d'après *150-JAHR-FEIER* 1982).

Phileros, fut en particulier chargé de procéder sur le terrain à des opérations techniques qui consistent notamment à diviser le territoire entre des colons carthaginois relevant des différents *pagi* et des pérégrins regroupés dans des localités, au nombre de 83, appelées *castella*¹⁴¹. Il en résulta le développement de nombreuses agglomérations secondaires, au moins 83, dans lesquelles des citoyens de Carthage cohabitaient avec des membres d'une communauté pérégrine et dont l'exemple le mieux connu est celui de Thugga¹⁴².

141. Sur les interventions de M. Caelius Phileros, cf. *CIL* 10.6104 = *ILS* 1945 ; *CIL* 8.26274 = *ILTun* 1370 = *Uchi Maius* 2.62.

142. Sur Thugga, cf. en dernier lieu AOUNALLAH et GOLVIN 2016.

UNE ARCHITECTURE POLYSÉMIQUE

Dans un premier temps, la refondation de Corinthe fut l'occasion d'une poursuite des déprédations entamées un siècle plus tôt. Strabon raconte ainsi comment les colons nouvellement installés, « remuant les décombres et retournant les tombeaux », mirent au jour des reliefs en terre-cuite et des vases de bronze, qui, vendus à prix d'or, finirent leur existence à Rome sous le nom de *Necrocorinthia*¹⁴³. Sur le plan architectural, la ville à demi-ruinée fut traitée comme une véritable carrière de blocs déjà prêts pour la construction, ce qui rend particulièrement complexe l'interprétation des étapes traversées par chaque bâtiment et empêche en partie leur présentation chronologiquement ordonnée. Dès la fondation, le plan intégra certaines des constructions restées debout, tout en altérant à la fois la forme et le sens de celles-ci sans les traiter comme des reliques intangibles, mais installa par ailleurs des formes architecturales radicalement nouvelles comme les temples à podium ou l'ordre toscan. Ainsi, la *stoa* sud, bâtie dans le dernier tiers du IV^e siècle av. J.-C., fut conservée au moins dans sa colonnade, mais réaménagée intérieurement, certaines petites pièces étant agrandies à l'extrémité est pour les besoins notamment de l'administration romaine, même si une incertitude demeure sur l'emplacement de la nouvelle *curia*, ou lieu de réunion. Les Romains réutilisèrent également le système antérieur de drainage souterrain et la fontaine Pirène, remaniée pour la première fois sous Auguste. Au chapitre des nouveautés, une construction marque la romanité de la colonie : les rostrs, ou tribune des orateurs, d'où ces derniers devaient s'adresser à la foule assemblée en comices sur le forum. Mais toutes les innovations que connut Corinthe ne sont pas imputables à la refondation césarienne. Auguste, qui pourtant ne donna pas son nom à la colonie, fut à l'origine de la restauration ou de la construction de nombreux bâtiments publics, notamment dans le secteur inférieur du forum au nord, avec l'arc à triple baie servant de Propylées et deux basiliques judiciaires. La plus ancienne est la basilique nord, située le long de la voie en parfaite harmonie avec le nouveau plan : sa façade portait des statues de captifs, sans doute des Parthes, destinées à célébrer dans la capitale de l'Achaïe la victoire diplomatique de 20 av. J.-C. qui avait assuré la paix à l'Orient hellénophone. Une seconde basilique, la basilique julienne, rappelant la *basilica Iulia* du forum romain (à Rome), était située à l'est à proximité d'un *tabularium*, bâtiment des archives, également nouveau.

Mais le plus intéressant concerne les constructions et les statues liées aux cultes. La caractéristique principale de la nouvelle colonie fut, en effet, outre la présence des cultes micrasiatiques, orientaux, juif ou chrétien, la coexistence de deux systèmes culturels, l'un grec, l'autre romain. Le panthéon corinthien traditionnel fut ainsi largement réactive¹⁴⁴, voire (ré)inventé si l'on songe à l'importation des figures de Bellérophon, petit-fils de Sisyphe et roi légendaire de Corinthe, et son cheval Pégase, présentes notamment sur les monnaies¹⁴⁵. Le temple archaïque d'Apollon, sans doute l'un des éléments les plus anciens et les plus vénérables de la Corinthe grecque, fut flanqué de deux colonnades et réorienté de 180° afin que son entrée soit placée sur la façade ouest. Mais, en parallèle, le culte impérial s'implanta progressivement : en témoigne le temple E, situé à l'ouest du forum et reconstruit après le tremblement de terre avec un podium et un péristyle corinthien, que Pausanias identifie comme temple d'Octavie, sœur d'Auguste et épouse de Marc

143. Strabon 8.6.23.

144. Sur les pratiques cultuelles dans la Corinthe romaine, cf. BOOKIDIS 2005 et HUPFLOHER 2008.

145. MILLIS 2010b, p. 15.

Antoine¹⁴⁶, alors que celle-ci ne fut jamais divinisée à Rome. Si cette identification est erronée, l'hypothèse la plus probable est malgré tout qu'il s'agisse d'un sanctuaire dédié aux empereurs : lui feraient écho les portraits d'Auguste et des Césars, ses fils adoptifs, dans la posture héroïque, découverts dans la basilique, ainsi que la statue d'Auguste que l'on restitue sur une base, dite des Augustales, érigée en plein forum et délibérément construite à la grecque¹⁴⁷.

C'est la même polysémie qui caractérisa le paysage urbain de la Carthage romaine, laquelle adapta son statut de vitrine de la romanité à un contexte local spécifique. D'un côté, Rome imprima sa marque sur le centre de la nouvelle ville, le forum, le plus grand de l'Empire romain en dehors de Rome, qui fut construit sur le sol arasé de la colline de Byrsa et inséra tous les monuments constitutifs d'une colonie (basilique judiciaire à l'est, temple identifié avec un capitole à l'ouest, curie comprenant une chapelle dédiée à la *Concordia*)¹⁴⁸ ; comme il fallait s'y attendre, l'image du pouvoir augustéen y était présente à travers les portraits de Caius César et Julie, dont l'existence a été rappelée *supra*, mais aussi l'autel consacré à la *gens Augusta*¹⁴⁹ – formule qui ne réapparaît par la suite qu'une seule fois, précisément à Corinthe, à l'époque de Caligula, avant de disparaître au profit de la formule *Domus Augusta* ou *Domus Diuina*¹⁵⁰. D'un autre côté, les colons romains intégrèrent dans l'urbanisme de leur ville des monuments qui tiraient leur origine de l'ancienne ville punique : on citera le temple de Caelestis, déjà mentionné, mais aussi un temple ou une chapelle d'Esculape, localisé à Byrsa et prenant sans doute la suite du temple d'Eschmoun installé au sommet de la citadelle punique¹⁵¹. Tout se passa comme si la nouvelle colonie romaine de Carthage, loin de faire table rase du passé, intégrait dans son identité des éléments de la Carthage punique qui ne se limitaient pas à la reprise de son ancien nom. C'est cette image mixte, et dans le même temps inversée, que Virgile présente dans le premier chant de l'*Énéide* rédigé dans les années 20 av. J.-C. – soit peu après la *deductio* de 29 – lorsqu'il décrit la Carthage punique, telle qu'elle fut fondée par la mythique Didon en 814 selon la tradition, sous les traits d'une ville romaine qui comprend des rues dallées, ainsi qu'un théâtre et dont l'ancêtre des Romains, le Troyen Énée, contemple la construction avec émerveillement¹⁵². Le poète augustéen projette ainsi dans un passé mythique la refondation de Carthage comme colonie romaine sans rien occulter de son passé punique et en contribuant au contraire à le glorifier. La rivalité mortifère entre Rome et Carthage n'était plus pour les contemporains d'Auguste qu'un souvenir vieux de plus d'un siècle qui ne devait pas empêcher une réconciliation officielle dans le contexte apaisé de la *pax Romana* méditerranéenne.

146. Pausanias 2.3.1. Il y avait un culte d'Octavie à Athènes, sans doute lié au voyage de celle-ci en Grèce en 39/38 av. J.-C. au cours duquel elle donna naissance à une fille.

147. LAIRD 2010.

148. Cf. GROS 1990 et 1997.

149. Sur ce monument, cf. BARATTE 2006, p. 274-278 ; LASSÈRE 2015, p. 128.

150. Sur l'emploi de *gens Augusta*, cf. *AE* 1914, 87, pour Carthage et *AE* 1922, 1, pour Corinthe. Cette formule est impropre, car elle associe le substantif *gens* non pas à un gentilice, comme c'est le cas traditionnellement, mais à un adjectif.

151. L'existence d'un temple d'Esculape à l'époque impériale est attestée dans Apulée, *Florides* 4.18.91.

152. Virgile, *Énéide* 1.417-493. Sur ce célèbre passage de Virgile, cf. en dernier lieu GOLDSCHMIDT à paraître : l'auteur a rassemblé à ce sujet la bibliographie et a souligné à juste titre que cette description de Carthage, loin d'être un plan archéologique, était un monument textuel relevant plutôt d'une archéologie littéraire et ne doit pas pour cette raison être utilisée au premier degré pour reconstituer l'aspect physique de la Carthage augustéenne. Il s'agit plutôt de l'image de la ville idéale à l'époque d'Auguste.

CONCLUSION

L'analyse comparée de l'histoire de Carthage et de celle de Corinthe à l'époque romaine a montré que l'analogie ne s'arrête pas avec leur destruction concomitante en 146 av. J.-C. Ces deux villes connurent également la même année, en 44 av. J.-C., une renaissance qui prit la forme institutionnelle d'une colonie romaine et éclaire la question de la refondation en témoignant par des cas particuliers de plusieurs caractéristiques générales : tout d'abord le fait même qu'il s'agisse d'un processus qui ne se limite pas à l'époque césarienne, mais s'étend sur plusieurs décennies, le cas de Carthage témoignant d'une séquence qui fit intervenir pas moins de cinq personnages à des moments différents (César, Lépide, T. Statilius Taurus, Auguste et C. Sentius Saturninus) ; ensuite la traduction de ce processus dans le temps (nouvelle ère à Carthage) et dans l'espace (réappropriation et quadrillage des deux villes et de leur territoire) ; enfin, l'intégration dans un cadre général pleinement romain de traits distinctifs qui relèvent du phénomène du substrat et intègrent à ce titre divers éléments préromains (la langue, les institutions, les cultes, la composition ethnique de la population). Bien entendu l'histoire de chacune de ces cités est restée spécifique et il faut rappeler que les différences entre elles sont aussi significatives que les ressemblances, la principale étant la *deuotio* du territoire urbain qui ne toucha que Carthage et eut pour conséquence de laisser en dehors des aménagements édilitaires jusqu'au principat d'Auguste le centre même de cette ville située sur la colline de Byrsa. Il demeure que les Romains, à commencer par César et Auguste, étaient parfaitement conscients de cette analogie, qu'ils exploitèrent de manière à mettre un terme à une rivalité désormais dépourvue de sens : d'ennemies irréductibles de Rome, Carthage et Corinthe étaient devenues toutes deux et chacune à leur manière des petites Rome.

Le regard croisé sur la communauté de destin qui lia la cité punique à la cité grecque éclaire aussi leur histoire pendant le siècle de transition qui suivit leur destruction. Il permet en particulier de mettre en exergue que l'idée d'un paysage en ruines pendant un siècle relève moins de la réalité historique que d'une représentation de celle-ci. À Carthage et à Corinthe, entre 146 et la refondation césarienne, la réappropriation des lieux par un groupe évanescant, dont témoignent notamment la *lex agraria* de 111 et l'archéologie, se superpose sans difficulté à l'image littéraire du désastre bien au-delà du *topos* : aucun auteur n'aurait pu songer à célébrer une résurrection de ces cités sous la forme d'habitats plus ou moins précaires, d'autant qu'il manquait à celles-ci l'essentiel, à savoir le statut de cité. Après 44, les deux cités intégrèrent dans leur présent colonial un passé recomposé. Corinthe se présenta comme une communauté à la fois romaine et grecque, en situation de diglossie, faisant le pont entre Orient et Occident grâce à l'activité de ses deux ports ; elle devint très vite un centre commercial et bancaire florissant, au même titre qu'Athènes et Patras. Quant à Carthage, élevée au rang de centre politique en raison de la présence du proconsul d'Afrique, et de place commerciale grâce à la renaissance de son port, elle devint l'une des villes les plus peuplées de l'Empire romain, la seconde après Rome dans le contexte géographique de l'Occident romain. La refondation était achevée.

Bibliographie

- 150-JAHR-FEIER 1982 : 150-Jah-Feier Deutsches Archäologisches Institut Rom, Ansprachen und Vorträge 4.-7. Dez. 1979, Mayence, Ph. von Zabern.
- ALLÉLY A. (2004), *Lévide le triumvir*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Scripta Antiqua, 10).
- AMANDRY M. (1988), *Le Monnayage des duovirs corinthiens*, Athènes, EFA.
- AOUNALLAH S. (2010), *Pagus, castellum et ciuitas. Études d'épigraphie et d'histoire sur le village et la cité en Afrique romaine*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Scripta Antiqua, 23).
- AOUNALLAH S. et GOLVIN J.-Cl., éd. (2016), *Dougga. Études d'architecture religieuse. Les sanctuaires du forum, du centre de l'agglomération et de la Grande Rue courbe*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Mémoires, 42).
- BARATTE Fr. (2006), «L'image impériale sur les reliefs de l'Afrique romaine», in NAVARRO CABALLERO M. et RODDAZ J.-M., éd., *La Transmission de l'idéologie impériale dans l'Occident romain*, Paris-Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Études, 13), p. 273-296.
- BOOKIDIS N. (2005), «Religion in Corinth: 146 B.C.E. to 100 C.E.», in SCHOWALTER D. N. et FRIESEN St. J., éd., *Urban Religion in Roman Corinth: interdisciplinary approaches*, Cambridge (MA), Harvard Divinity School (coll. Harvard Theological Studies, 53), p. 141-164.
- BOSCHUNG D. (2002), *Gens Augusta. Untersuchungen zu Aufstellung, Wirkung und Bedeutung der Statuengruppen des julisch-claudischen Kaiserhauses*, Mayence, Verlag Philipp von Zabern (coll. Monumenta Artis Romanae, XXXII).
- BULLO S. (1994), «La *Dea Caelestis* nell'epigrafia africana», *L'Africa romana*, 11, p. 1597-1625.
- CELS SAINT-HILAIRE J. (2002), «Le sens du mot *libertinus*, i: quelques réflexions», *Latomus*, 61, p. 285-294.
- CRAWFORD M. (1996), *Roman Statutes*, Londres, ICS, 2 vol.
- DAVOINE Ch. (2015), *Recherches sur les ruines dans le monde romain. Gestion et perception des bâtiments détruits dans la cité romaine (I^{er} siècle av. J.-C. – IV^e siècle ap. J.-C.)*, Thèse de doctorat, Saint-Denis, Université Paris 8.
- DEBBASCH Y. (1953), «*Colonia Iulia Carthago*, la vie et les institutions municipales de la Carthage romaine», *RHD*, 31, p. 30-53.
- ENGELS D. (1990), *Roman Corinth. An Alternative Model for the Classical City*, Chicago-Londres, University of Chicago.
- FISHWICK D. (1994), «On the Origins of *Africa proconsularis*, II: the administration of Lepidus and the commission of M. Caelius Phileros», *AntAfr*, 30, p. 57-80.
- (1995), «De la Carthage punique à la Carthage romaine: la levée de l'interdit», in TROUSSET P., éd., *L'Afrique du Nord antique et médiévale, Actes du VI^e colloque d'histoire et d'archéologie de l'Afrique, Pau, 1993, 2, Monuments funéraires et institutions autochtones*, Paris, CTHS, p. 235-244.
- (1996a), «*Colonia Iulia Concordia Karthago*: the deduction of Octavian and the formula of Sentius Saturninus», in HERMON E., éd., *Pouvoir et «imperium» (III^e siècle av. J.-C. – I^{er} siècle apr. J.-C.)*, Naples, E. Jovene (coll. Diáphora, 6), p. 271-285.
- (1996b), «On the Origins of *Africa proconsularis*, III: the era of the Cereres again», *AntAfr*, 32, p. 13-36.
- FISHWICK D. et SHAW Br. (1978), «The Era of the Cereres», *Historia*, 27, p. 343-354.
- GASCOU J. (1984), «La carrière de Marcus Caelius Phileros», *AntAfr*, 20, p. 105-120.
- GEBHARD E. R. (1993), «The Isthmian Games and the Sanctuary of Poseidon in the Early Empire», in GREGORY T. E., éd., *The Corinthia in the Roman Period*, Ann Arbor, *Journal of Roman Archaeology* (coll. *JRA* Suppl. Series, 8), p. 78-94.

- GEBHARD E. R. et DICKIE M. W. (2003), «The View from the Isthmus, ca. 200 to 44 B.C.», in WILLIAMS Ch. K. et BOOKIDIS N., éd., *Corinth, The Centenary 1896-1996*, Athènes, ASCSA, p. 261-278.
- GOLDSCHMIDT N. (à paraître), «Textual Monuments: reconstructing Carthage in Augustan literary culture», *Classical Philology*.
- GROS P. (1990), «Le premier urbanisme de la *Colonia Julia Carthago*. Mythes et réalités d'une fondation césaro-augustéenne», in *L'Afrique dans l'Occident romain, I^{er} s. av. J.-C. – IV^e s. apr. J.-C. Actes du colloque, Rome, 3-5 déc. 1987*, Rome, École française de Rome (coll. CEFR, 134), p. 547-573.
- (1996), *L'Architecture romaine du début du III^e siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire*, 1, *Les monuments publics*, Paris, Picard.
- (1997), «Les bâtiments administratifs de la Carthage romaine. Problèmes d'identification et de localisation», *MDAI(R)*, 104, p. 341-350.
- (2000), «Carthage romaine. Résurrection d'une capitale», in NICOLET Cl., ILBERT R. et DEPAULE J.-Ch., éd., *Mégapoles méditerranéennes. Géographie urbaine rétrospective*, Paris, Maisonneuve et Larose – Maison méditerranéenne des sciences de l'homme – École française de Rome, p. 534-544.
- GSELL St. (1927), «Les premiers temps de Carthage romaine», *Revue historique*, 156, p. 225-240.
- HUPFLOHER A. (2008), «A Small Copy of Rome? Religious Organization in Roman Corinth», in RIZAKIS A. D. et CAMIA Fr., éd., *Pathways to Power. Civic Elites in the Eastern Part of the Roman Empire, Proceedings of the International Workshop Held at Athens, Scuola archeologica italiana di Atene, 19 Dec. 2005*, Athènes, SAIA, p. 151-160.
- HURLET Fr. (1997), *Les Collègues du prince sous Auguste et Tibère. De la légalité républicaine à la légitimité dynastique*, Rome, École française de Rome (coll. CEFR, 227).
- (2006), *Le Proconsul et le prince d'Auguste à Dioclétien*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Scripta Antiqua, 18).
- (2015), «L'idéologie dynastique sous les Julio-Claudiens : origines, évolution, modes d'expression et modalités de sa diffusion dans les provinces», in ZECCHINI G., éd., *L'Augusteum di Narona, Atti della giornata di studi, Roma, 31 maggio 2013*, Rome, «L'Erma» di Bretschneider, p. 117-143.
- HURST H. (1999), *The Sanctuary of Tanit at Carthage in the Roman Period. A Re-interpretation*, Portsmouth, *Journal of Roman Archaeology* (coll. JRA Suppl. Series, 30).
- JAMES S. A. (2014), «The Last of the Corinthians: society and settlement from 146 to 44 BCE», in FRIESEN St. J., JAMES S. A. et SCHOWALTER D., éd., *Corinth in Contrast: studies in inequality*, Leyde, Brill, p. 17-37.
- KALLET-MARX R. (1995), *Hegemony to Empire. The Development of the Roman Imperium in the East from 148 to 62 B.C.*, Berkeley, University of California Press.
- KENDALL J. (2009), «Scipio Aemilianus, Lucius Mummius, and the Politics of Plundered Art in Italy and Beyond in the 2nd Century BCE», *EtrStud*, 12, p. 169-181.
- KRINGS V. (1989), «La destruction de Carthage. Problèmes d'historiographie ancienne et moderne», in DEVIJVER H. et LIPÍŃSKI E., éd., *Punic Wars*, Louvain, Peeters Publishers (coll. Studia Phoenicia, 10), p. 329-344.
- LAIRD M. (2010), «The Emperor in a Roman Town: the base of the augustales in the forum at Corinth», in FRIESEN St. J. et WALTERS J., éd., *Corinth in Context: comparative studies on religion and society*, Boston, Brill, p. 67-116.
- LANCEL S. (1992), *Carthage*, Paris, Fayard.

- LASSÈRE J.-M. (1977), *Ubique populus. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 a. C. – 235 p. C.)*, Paris, Éd. du CNRS.
- (2015), *Africa, quasi Roma*, Paris, CNRS Éditions.
- LEGLAY M. (1966), *Saturne africain : histoire*, Paris, E. de Boccard (coll. BEFAR, 205).
- (1985), « Les premiers temps de Carthage romaine : pour une révision des dates », *BCTHS*, 19, p. 235-248.
- (1990), « La place des affranchis dans le vie municipale et la vie religieuse », *MEFRA*, 102, p. 621-638.
- LIGT L. de (2001), « Studies in Legal and Agrarian History IV: Roman Africa in 111 BC », *Mnemosyne*, 54, p. 182-217.
- (2003), « Colonists and Buyers in *Lex agr. 52-69* », in DEFOSSE P., éd., *Hommages à Carl Deroux*, III, *Histoire et épigraphie, droit*, Bruxelles, Éd. Latomus (coll. Latomus, 270), p. 146-157.
- LINTOTT A. (1992), *Judicial Reform and Land Reform in the Roman Republic*, Cambridge, CUP.
- MILLIS B. W. (2006), « “Miserable Huts” in Post-146 BC Corinth », *Hesperia*, 75, p. 397-404.
- (2010a), « Corinthians in Exile 146-44 BC », in CATLING R. W. V. et MARCHAND F., éd., *Onomatologos. Studies in Greek Personal Names Presented to Elaine Matthews*, Oxford, Oxbow, p. 244-257.
- (2010b), « The Social and Ethnic Origins of the Colonists in Early Roman Corinth », in FRIESEN St. J. et WALTERS J., éd., *Corinth in Context: comparative studies on religion and society*, Boston, Brill, p. 13-35.
- (2014), « The Local Magistrates and Elite of Roman Corinth », in FRIESEN St. J., JAMES S. A. et SCHOWALTER D., éd., *Corinth in Contrast: studies in inequality*, Leyde, Brill, p. 38-53.
- MINEO B. (2006), *Tite-Live et l'histoire de Rome*, Paris, Klincksieck.
- MOKNI S. (2008), « Les premiers temps de la Carthage romaine et la titulature de la colonie », *CCG*, 19, p. 53-76.
- MÜLLER Chr. (2014), « Les Romains et la Grèce égéenne du 1^{er} s. av. J.-C. au 1^{er} s. apr. J.-C. : un monde en transition », *Pallas*, 96, p. 193-216.
- NICOLET Cl. (1966), « Mithridate et les “ambassadeurs” de Carthage », in CHEVALLIER R., éd., *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à A. Piganiol*, Paris, p. 807-814.
- PURCELL N. (1995), « On the Sacking of Carthage and Corinth », in INNES D., HINE H. et PELLING C., éd., *Ethics and Rhetorics: classical essays for Donald Russell on his seventy-fifth birthday*, Oxford, Clarendon Press, p. 133-148.
- RAKOB F. (2000), « The Making of Augustan Carthage », in FENTRESS E., *Romanization and the City. Creation, Transformations, and Failures*, Portsmouth (RI), *Journal of Roman Archaeology* (coll. *JRA* Suppl. Series, 38), p. 73-82.
- ROMANO D. G. (2003), « City-planning, Centuriation, and Land Division in Roman Corinth », in WILLIAMS Ch. K. et BOOKIDIS N., éd., *Corinth, The Centenary 1896-1996*, Athènes, ASCSA, p. 279-301.
- (2005), « Urban and Rural Planning in Roman Corinth », in SCHOWALTER D. N. et FRIESEN St. J., éd., *Urban Religion in Roman Corinth: interdisciplinary approaches*, Cambridge (MA), Harvard Divinity School (coll. Harvard Theological Studies, 53), p. 24-59.
- SAUMAGNE Ch. (1924), *Notes de topographie carthaginoise*, Paris, Imprimerie nationale.
- (1928-1929), « Vestiges de la colonie de C. Gracchus à Carthage », *BAC*, p. 648-664.
- SPAWFORTH A. J. S. (1989), « Agonistic Festivals in Roman Greece », in WALKER S. et CAMERON A., éd., *The Greek Renaissance in the Roman Empire, Papers from the Tenth British Museum Classical Colloquium*, Londres, University of London, p. 193-197.

- SPAWFORTH A. J. S. (1996), « Roman Corinth: the formation of a colonial elite », in RIZAKIS A., éd., *Roman Onomastics in the Greek East, Social and Political Aspects, Proceedings of the International Colloquium Organized by the Finnish Institute and the Centre for Greek and Roman Antiquity, Athens, 7-9 Sept. 1993*, Athènes, KERA, p. 167-182.
- THOMAS Chr. M. (2010), « Greek Heritage in Roman Corinth and Ephesos: hybrid identities and strategies of display in the material record of traditional Mediterranean religions », in FRIESEN St. J. et WALTERS J., éd., *Corinth in Context: comparative studies on religion and society*, Boston, Brill, p. 117-147.
- THOMASSON B. E. (1996), *Fasti Africani. Senatorische und ritterliche Amtsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian*, Stockholm, Svenska institutet i Rom.
- VAN NEROM Cl. (1969), « *Colonia Iulia Concordia Karthago* », in BIBAUW J., éd., *Hommages à Marcel Renard, II, Histoire, histoire des religions, épigraphie*, Bruxelles, Éd. Latomus (coll. Latomus, 102), p. 767-776.
- WALBANK F. W. (1979), *An Historical Commentary on Polybius*, 3, Oxford, OUP.
- WALBANK M. E. H. (1997), « The Foundation and Planning of Early Roman Corinth », *JRA*, 10, p. 95-130.
- WALTERS J. (2005), « Civic Identity in Roman Corinth and its Impact on Early Christians », in FRIESEN St. J., JAMES S. A. et SCHOWALTER D., éd., *Corinth in Contrast: studies in inequality*, Leyde, Brill, p. 397-417.
- WISEMAN J. (1979), « Corinth and Rome I: 228 BC – AD 267 », in TEMPORINI H. et HAASE W., éd., Berlin – New York, Walter de Gruyter (coll. *ANRW*, II.7.1), p. 438-548.
- ZECCHINI G. (2000), « Cesare e Cartagine », in URSO G., éd., *L'Ultimo Cesare*, Rome, «L'Erma» di Bretschneider, p. 353-362.

COLLOQUES

DE LA MAISON DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE L'ETHNOLOGIE, RENÉ-GINOUVÈS

1. *Autour de Polanyi. Vocabulaires, théories et modalités des échanges*, Ph. Clancier, Fr. Joannès, P. Rouillard et A. Tenu, éd., 2005, XI-290 p.
2. *La Chasse. Pratiques sociales et symboliques*, I. Sidéra, 2006, XIII-266 p.
3. *Mobilités, immobilismes. L'emprunt et son refus*, P. Rouillard, éd., 2007, VIII-333 p.
4. *L'Eau. Enjeux, usages et représentations*, A.-M. Guimier-Sorbets, éd., 2008, VIII-346 p.
5. *Portraits de migrants, Portraits de colons I*, P. Rouillard, éd., 2009, VIII-168 p.
6. *Portraits de migrants, Portraits de colons II*, P. Rouillard, éd., 2010, VIII-240 p.
7. *Profils d'objets. Approches d'anthropologues et d'archéologues*, F. Wateau, éd., 2011, X-316 p.
8. *Monnaie antique, monnaie moderne, monnaies d'ailleurs... Métissages et hybridations*, P. Pion et B. Formoso, éd., 2012, VI-195 p.
9. *Richesse et Sociétés*, C. Baroin et C. Michel, éd., 2013, 283 p.
10. *Le Prestige. Autour des formes de la différenciation sociale*, Fr. Hurlet, I. Rivoal et I. Sidéra, éd., 2014, 300 p.
11. *Le Funéraire. Mémoire, protocoles, monuments*, Gr. Delaplace et Fr. Valentin, éd., 2015, 294 p.
12. *Transitions historiques*, Chr. Müller et M. Heintz, éd., 2016, 268 p.
13. *Le Prestige à Rome de la fin de la République et au début du Principat*, R. Baudry et Fr. Hurlet, éd., 2016, 328 p.

TRAVAUX

DE LA MAISON DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE L'ETHNOLOGIE, RENÉ-GINOUVÈS

1. *De la domestication au tabou. Le cas des suidés au Proche-Orient ancien*, B. Lion et C. Michel, éd., 2006, XX-338 p.
2. *La Macédoine : Géographie historique, Langue, Cultes et croyances, Institutions*, M. B. Hatzopoulos, 2006, 114 p. et XV pl.
3. *Studia Euphratica. Le moyen Euphrate iraquien révélé par les fouilles préventives de Haditha*, Chr. Kepinski, O. Lecomte et A. Tenu, éd., 2006, X-428 p.
4. *Les Écritures cunéiformes et leur déchiffrement*, B. Lion et C. Michel, éd., 2008, 48 p.
5. *Essai sur le tissage en Mésopotamie des premières communautés sédentaires au milieu du III^e millénaire avant J.-C.*, C. Breniquet, 2008, 416 p.
6. *Et il y eut un esprit dans l'Homme. Jean Bottéro et la Mésopotamie*, B. Lion et C. Michel, éd., 2009, 346 p.
7. *La Méditerranée au VII^e siècle avant J.-C. Essais d'analyses archéologiques*, R. Étienne, éd., 2010, 405 p.
8. *Faire de l'ethnologie. Réflexion à partir d'expériences en milieu scolaire*, Cl. Lebas, F. Martin, A. Soucaille, 2010, 48 p.

9. *Hommes, milieux et traditions dans le Pacifique Sud*, Fr. Valentin et M. Hardy, éd., 2010, 278 p.
 10. *Paysage et religion en Grèce antique. Mélanges offerts à Madeleine Jost*, P. Carlier et Ch. Lerouge-Cohen, éd., 2010, XIV-272 p.
 11. *Le Rapport de fouille archéologique : réglementation, conservation, diffusion*, Ph. Soulier, éd., 2010, VI-190 p.
 12. *L'Enfant et la mort dans l'Antiquité I. Nouvelles recherches dans les nécropoles grecques. Le signalement des tombes d'enfants*, A.-M. Guimier-Sorbets et Y. Morizot, éd., 2010, VI-406 p.
 13. *Débats antiques*, M.-J. Werlings et F. Schulz, éd., 2011, 165 p.
 14. *Haradum III. Haradu forteresse du moyen Euphrate iraquien (XII^e-VII^e siècles av. J.-C.)*, Chr. Kepinski, Ph. Clancier et A. Tenu, 2012, 300 p.
 15. *Nouveau regard sur la néolithisation. L'industrie osseuse de l'Anatolie au Bassin parisien via la Méditerranée*, I. Sidéra, 2012, 106 p.
 16. *Aux marges de l'archéologie. Hommage à Serge Cleuziou*, sous la direction de J. Giraud et G. Gernez, éd., 2012, 490 p.
 17. *PROASTEION. Recherches sur le périurbain dans le monde grec*, P. Darcque, R. Étienne et A.-M. Guimier-Sorbets, éd., 2013, 265 p.
 18. *La Chaîne opératoire funéraire. Ethnologie et archéologie de la mort*, Fr. Valentin, I. Rivoal, C. Thevenet et P. Sellier, éd., 2014, 48 p.
 19. *Les Produits de luxe au Proche-Orient ancien, aux âges du Bronze et du Fer*, M. Casanova et M. Feldman, éd., 2014, 234 p.
 20. *André Leroi-Gourhan « l'homme, tout simplement »*, Ph. Soulier, éd., 2015, 188 p.
 21. *Les Céramiques communes. Techniques et cultures en contact*, A. Esposito et J. Zurbach, éd., 2015, 174 p.
 22. *Nous avons rêvé la Grèce. Représentations et idéalizations de l'héritage hellénique*, O. Polychronopoulou et R. Treuil, éd., 2016, 262 p.
 23. *La Macédoine au VI^e siècle avant J.-C. à la conquête romaine. Formation et rayonnement culturels d'une monarchie grecque*, K. Chryssanthaki-Nagle, S. Descamps-Lequime et A.-M. Guimier-Sorbets, éd., 2016, 226 p.
 24. *Découvrir la Macédoine antique : le terrain, les stèles, l'histoire. Recueil d'études de Miltiade B. Hatzopoulos*, A.-M. Guimier-Sorbets, éd., avec la collab. de V. Fromageot-Lanièpce, 2017, 635 p.
-

ÉDITIONS DE BOCCARD
www.deboccard.com

Dépôt légal : xxx xxxx
N° imprimeur : xxxxxxxxx
Imprimé en xxxxxx par xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Colloques de la MAE, René-Ginouvés
Collection dirigée par Frédéric Hurllet

(Re)Fonder

Les modalités du (re)commencement
dans le temps et dans l'espace

sous la direction de **Philippe GERVAIS-LAMBONY,**
Frédéric HURLET et **Isabelle RIVOAL**

La réflexion sur la notion de fondation est indissociable de la nécessité, observée dans les sociétés humaines, d'actualiser à intervalles plus ou moins espacés la séquence des actes fondateurs ou ressentis comme tels. C'est cette idée qu'exprime le terme aujourd'hui en vogue de « refondation », symptomatique du besoin des individus, des groupes d'individus et des sociétés d'inscrire la fondation dans la durée.

S'interroger sur la manière dont les hommes fondent et refondent aujourd'hui, dans les temps passés et sur le temps long revient foncièrement à se demander comment ils s'attachent à donner à toute chose, tangible et intangible, son existence et sa forme. La (re)fondation évoque ainsi tout aussi bien les découpages temporels marquant un avant et un après l'existence d'une entité de nature sociale (fondation d'un royaume, d'une communauté singulière, établissement d'une constitution, de la mémoire à attacher à un événement) que le découpage spatial et l'ancrage dans le sol d'une réalisation matérielle (fondation d'un édifice que l'on veut pérenne, bornage des limites d'une ville, d'un quartier, d'une maison ou de tout espace transformé en territoire quand on distingue un intérieur et un extérieur).

L'ouvrage met en avant plusieurs des modalités du (re)commencement : le rapport complexe au thème des origines ; la fondation ou refondation des colonies (grecques et romaines) ; la production de nouvelles échelles par la fusion ou l'extension d'espaces, la mobilité et la conquête ; la mise en récit(s). Ce sont autant de modes de mise en ordre du monde, du temps et de l'espace qui instituent pour l'avenir et légitiment par rapport au passé.

Maison Archéologie & Ethnologie

www.mae.u-paris10.fr



université
Paris Ovest
Nanterre La Défense

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

ISBN 978-2-7018-0537-5
ISSN 1775-6626



9 782701 805375